

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

avec les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

SYNTHÈSE DE L'EXPÉRIENCE :

“ Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers dans 5 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ”



... POUR UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DU PAYSAGE

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

SOMMAIRE

I. LES ORIGINES DU PROJET	p 4
II. UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE	p 6
III. LES EXPÉRIENCES SUR LES TERRITOIRES	
III.1 Alpilles	p 12
III.2 Camargue	p 18
III.3 Luberon	p 24
III.4 Queyras	p 30
III.5 Verdon	p 36
IV. UNE ANALYSE ENRICHIE PAR LES ACTEURS	p 42
V. OUTIL MÉTHODOLOGIQUE OU PROCÉDURE REPRODUCTIBLE : L'OPAP .	p 44
DICTIONNAIRE ET BIBLIOGRAPHIE	p 52
GLOSSAIRE	p 54
CONTACTS.	p 55

“Paroles d'acteurs”

« L'évolution du paysage, c'est un peu comme le temps qui passe, c'est-à-dire que c'est très lent et les gens ne s'aperçoivent pas qu'il y a une dégradation ou parfois une amélioration. Ils y sont sensibles parce que le paysage correspond à un cadre de vie, à un bien-être mais intérieurement ils n'y sont pas sensibles de manière consciente »

EDITO

Par leur qualité, leur diversité et la forte identité régionale qu'ils ont conservées, les paysages des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur contribuent très fortement à la notoriété de notre région.

Au-delà des paysages emblématiques, la qualité paysagère d'ensemble, est devenue une composante fondamentale du cadre de vie et un élément clé du développement local, car elle est le support d'activités sociales, culturelles, récréatives et économiques.

S'il est logique de voir peu à peu les paysages vivre et se transformer, chaque Parc doit cependant lutter en permanence contre leur banalisation. Certains secteurs souffrent d'une très forte dégradation de leur qualité paysagère tant sur le domaine public que privé.

C'est dans ce contexte que les Parcs naturels régionaux des Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras et Verdon se sont unis pour participer à un projet de recherche et d'expérimentation autour de la requalification paysagère de sites dégradés, dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'Ecologie et de la DATAR. Notre idée : inventer une méthode reproductible sur nos territoires comme ailleurs, pour reconquérir de façon significative la valeur paysagère de secteurs qualifiés de « points noirs ».

Ce projet de recherche, porté pendant deux ans sur ces cinq Parcs, a permis à une diversité d'acteurs de chaque territoire (entreprises, communes, commerçants, habitants, partenaires institutionnels...) de co-construire un projet d'aménagement qui ne se contente pas d'une juxtaposition de contraintes, mais a permis de concevoir ensemble un projet de paysage adapté aux activités de chacun.

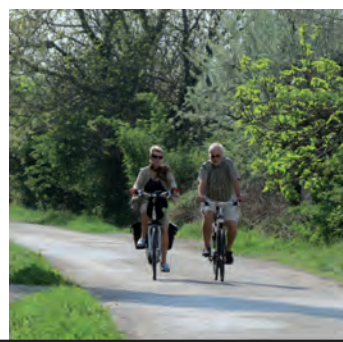
La méthode développée pour aboutir à ce résultat est illustrée dans ce livret par le retour d'expérience vécue concrètement par ces cinq Parcs et leurs partenaires.

Ce livret propose également « d'institutionnaliser » cette méthode de reconquête des paysages dégradés. La marche à suivre pour mener une « Opération Programmée d'Amélioration du Paysage » y est décrite et permettra, nous l'espérons, de multiplier des opérations de valorisation du paysage sur nos territoires !

*Les Présidents des Parcs naturels régionaux
Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras et Verdon*

A RETENIR !

*Les 5 Parcs naturels régionaux
de la région PACA se mobilisent
pour élaborer ensemble une
méthode pour requalifier les
paysages du quotidien dégradés.*



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

ENJEUX DE LA REQUALIFICATION PAYSAGÈRE POUR LES PNR : QU'EST CE QU'UN POINT NOIR PAYSAGER ?

La requalification paysagère est un enjeu majeur pour les parcs naturels régionaux, dont la mission est de préserver la qualité du cadre de vie, de valoriser les atouts de leurs territoires pour en renforcer l'attractivité et, finalement, d'assurer un développement harmonieux, basé sur l'équilibre entre les activités humaines et leur environnement naturel et culturel.

En conduisant un même projet sur cinq Parcs différents, la démarche a pu aborder la question du paysage sur une diversité de sites. Dans le Luberon, ce sont les entrées de villes qui ont été choisies. Dans les autres territoires, le projet a porté sur d'autres types de sites : entrées de Parc, fonds de vallée, sites touristiques, zones industrielles, « vitrines » commerciales, friches ou sites d'activités délaissés... Chacun des Parcs a ainsi sélectionné ses sites en fonction des enjeux de son territoire et des priorités fixées par sa charte. Pour le Luberon, le choix des entrées de villes est lié aux caractéristiques d'un territoire où la nature est fortement humanisée et où coexistent des paysages dont la valeur patrimoniale est plutôt protégée et d'autres qui sont soumis à une forte pression de l'urbanisation. En intégrant dès sa création les villes d'Apt, Cavaillon, Manosque et Pertuis, le Parc naturel régional du Luberon a voulu reconnaître et renforcer une liaison historique ville-campagne. La qualité des paysages au sein des secteurs les plus urbanisés du Luberon constitue ainsi un enjeu de premier plan, qui a pu être réaffirmé lors de l'élaboration de la charte de 2009. Il aurait pu être décidé de ne pas intégrer au périmètre du Parc certains secteurs dont la qualité paysagère pouvait sembler dégradée. Un choix différent a été fait, qui vise au contraire à accompagner les collectivités concernées dans des démarches de requalification paysagère.

Ce choix, ambitieux, n'allait pas de soi. Il soulève la question de la définition de ce qui constitue un « point noir » paysager. Cette question, et les controverses multiples qui la sous-tendent, constituent la base du projet interparcs de « mobilisation collective » sur les « points noirs paysagers » : avant d'intervenir sur le paysage, n'est-il pas nécessaire de s'accorder sur les sites qui posent problème ?

La conduite du projet est donc partie du constat que le paysage est façonné tout autant par des interventions privées que par des opérations publiques. Elle a permis de souligner que l'efficacité des outils opérationnels est renforcée si actions publiques et privées convergent dans le cadre de démarches partagées. Or il n'existe pas, aujourd'hui, d'outil ou de procédure permettant de concevoir, animer et financer des démarches de requalification paysagère fondées sur la mobilisation collective d'acteurs publics et privés.

Ainsi, au-delà du travail de chaque Parc sur l'identification collective des « points noirs » paysagers, le projet a cherché à imaginer des outils ou procédures, selon une approche de type « opération programmée d'amélioration du paysage », susceptible de prolonger les diagnostics partagés sur un plan plus opérationnel. De ce point de vue, l'approche « interparcs » a constitué un levier essentiel pour mettre en commun les compétences, mutualiser les ressources, construire un regard neuf sur la problématique du paysage et imaginer les solutions qui permettront, demain, d'innover dans son traitement.

Laurent Le Ny - Directeur du Parc naturel régional du Luberon, chef de file du projet.

4



Peut-on imaginer des OPERATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DU PAYSAGE – OPAP ?

“Paroles d'acteurs”

Jean Grégoire - Ancien directeur du Parc naturel régional du Luberon, initiateur du projet

« L'enjeu, où il y a de la qualité paysagère à conquérir, à fabriquer, c'est là, dans le périurbain. Moi, je pense que c'est une mission d'un Parc. Pas facile ! Mais si on l'enlève du territoire du Parc, la qualité continuera de se dégrader, le Parc sera clean, il n'y a pas de ça chez moi, ça c'est à côté mais pour les gens qui y vivent, ce n'est pas correct ! »



Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

LES MOTIVATIONS ET ENJEUX POUR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE ET LE CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR :

L'EXPÉRIENCE VUE PAR LE MINISTÈRE

Cinq Parcs naturels régionaux (PNR) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ont répondu collectivement à l'appel à projets lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) en 2011.

Cet appel à projets a été émis à destination des PNR afin de mettre en valeur leur capacité d'ingénierie au service de l'expérimentation et de l'innovation, d'encourager des coopérations territoriales et les démarches de transfert des Parcs vers les autres territoires et de favoriser l'émergence de projets innovants qui ne peuvent bénéficier de financements classiques.

Le projet « Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers » proposé par l'ensemble des Parcs de PACA existants en 2011, visait le second thème de l'appel à projet « comment valoriser les approches et actions innovantes des Parcs en matière de maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation (préservation des espaces, densification et mixité urbaines, qualité paysagère et architecturale des aménagements, projet de paysage, maîtrise de la publicité) ».

Il a retenu l'attention du jury car il portait sur la requalification paysagère de sites dégradés, ce sujet d'actualité correspondant aux orientations ministérielles en matière de paysages du quotidien et de qualité paysagère.

La réponse collective innovante sur des secteurs dégradés des cinq Parcs ayant chacun leurs caractéristiques, la démarche expérimentale proposée, basée sur une participation active des différents acteurs locaux, l'idée de définir une procédure reproductible entre les Parcs, autant sur le domaine public que privé, et transférable à l'extérieur de ces derniers a largement influencé le jury vers une sélection de ce dossier.

Cette expérience, au-delà de la reconquête paysagère des secteurs ciblés, de la méthode développée et du reportage audiovisuel qui en résulte, a permis de fédérer une équipe et de créer une dynamique régionale autour du thème de la qualité paysagère.

**L'Etat et la Région PACA
sont parties prenantes
pour l'élaboration de la
procédure/méthode**

L'EXPÉRIENCE VUE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région métropolitaine française la mieux dotée en faune et flore et offre des écrans naturels et des sites d'une richesse exceptionnelle. Elle présente par ailleurs une infinie diversité de paysages remarquables : naturels, agricoles, urbains, caractéristiques, mais parfois fort dégradés.

Les Parcs naturels régionaux : Alpilles, Camargue, Luberon, Queyras, Verdon sont garants de ces richesses, et se sont engagés en répondant à un appel à projets de l'Etat pour concevoir une méthodologie commune et partagée de requalification paysagère associant acteurs privés et publics. Cette démarche repose sur deux enjeux majeurs : le paysage et l'action participative. Si le paysage est au centre, la dimension participative est le moteur et la clef de réussite de ce projet.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité participer activement à cette initiative interparcs en s'inscrivant aussi bien sur l'étude, l'analyse, la prospective de ses paysages, qu'au côté de ceux qui font et vivent les paysages. En allant au contact, à la rencontre des Parcs, de leurs habitants, des associations, des artisans et acteurs locaux de son territoire, la Région développe son identité et accompagne pleinement cette démarche volontariste et innovante.

En matière de planification et programmation des équipements d'aménagements respectueux de l'environnement, le Conseil régional a souhaité, au travers de ce projet, offrir aux Parcs la possibilité de créer et d'éprouver des outils d'initiatives locales, transversaux, et reconductibles sur d'autres territoires. Ces outils interrogent leur capacité d'ouverture, de mobilisation, et d'intervention sur la requalification paysagère.

Cette démarche interparcs innovante a positionné les Parcs et leurs acteurs au cœur d'une pépinière d'échange et d'analyse de projets paysagers offrant aujourd'hui une plus value reconductible sur l'ensemble des territoires régionaux.

Par le biais de débats fertiles, de regards croisés, d'avis partagés, l'objectif permettra d'appliquer le projet politique d'aménagement durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur des espaces en pleine mutation, et par conséquent, loin d'être figés. Les réflexions et propositions issues de ces travaux alimenteront les chartes des Parcs, le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), la Stratégie globale pour la biodiversité (SGB), le Plan climat énergie territoires (PCET) et d'autres stratégies structurantes. La finalité de ce travail répondra à de nombreux enjeux régionaux, tout en s'appuyant sur ses paysages et ses acteurs.

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

UN APPEL À PROJET DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA DATAR SOUTENU PAR LE CONSEIL RÉGIONAL ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DU VAUCLUSE

ORIGINE DU PROJET

Réponse à un appel à projet à destination des Parcs naturels régionaux financé par le Ministère de l'Ecologie (MEDDTL) et la DATAR, cofinancé par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils généraux des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse.

THÉMATIQUE

Maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation et plus particulièrement la résorption des points noirs paysagers.

OBJECTIF

Concevoir un dispositif administratif et financier pour encourager des opérations de requalification paysagère associant acteurs publics et privés. Cette procédure innovante se veut reproductible et généralisable sur d'autres territoires.

ÉCHÉANCE

18 mois

MÉTHODOLOGIE

Chaque Parc travaille selon une méthodologie commune sur un type différent de point noir. La consolidation de l'ensemble doit aboutir à la création de la procédure.

TERRITOIRES CONCERNÉS

5 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 6 sites de recherche :

Alpilles : Entrée du village de Lamanon,

Camargue : Hameau de Gimeaux à Arles,

Luberon : Entrées de villes d'Apt et de Manosque,

Queyras : Route reliant Château Queyras et Ville-Vieille

Verdon : Site du Galetas situé sur Moustier Sainte Marie et Aiguines.

6

Procédure ? Méthode ? Contrat ? Dispositif ? Programme ?

Les acteurs de l'aménagement du territoire disposent de nombreux outils (réglementaires, financiers, administratifs, de portage,...) pour agir sur le paysage et en particulier pour améliorer le cadre de vie. Notre souhait initial, au démarrage de cette expérience, était de proposer une approche méthodologique visant à répondre à chacun des objectifs contenu dans son titre.

Vers une... : pour indiquer que la méthode doit être mise au point en avançant dans le projet, elle se construit au fur et à mesure, en continue et de façon itérative.

... mobilisation collective... : il s'agit bien de faire participer la société dans son ensemble à tous les moments du projet (les habitants, les usagers, les professionnels, les politiques, les acteurs, les autorités départementales, régionales et l'Etat,...) et de trouver les moyens d'attirer l'attention de tous.

... pour comprendre... : il s'agit d'expliquer, de décortiquer, d'analyser, de critiquer les raisons qui ont conduit à l'existence et à la nature de ces lieux.

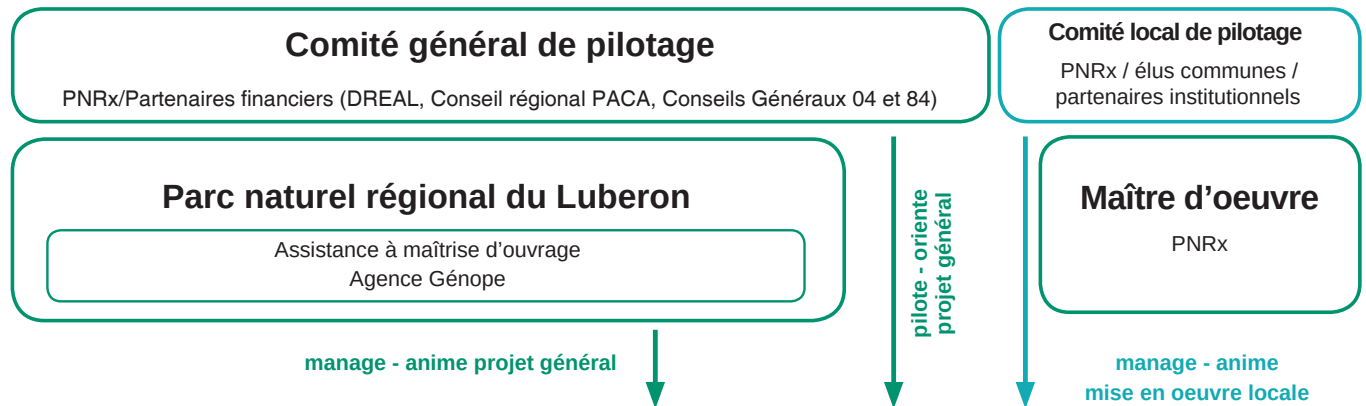
... et traiter... : au-delà de la compréhension, le but final est bien d'améliorer par une requalification partagée par tous, ces paysages dégradés.

... les points noirs paysagers... : cette expression a été, tout au long du travail présenté ici, difficile à manipuler tant la perception des paysages en question est à la fois culturelle, subjective, émotionnelle et personnelle. Et parallèlement cette expression est largement partagée dès que les illustrations d'amélioration s'expriment, qu'elles soient fonctionnelles, esthétiques, sonores,... jusqu'à devenir paysagères. Elle est aussi comprise quand on évoque les réseaux électriques omniprésents, les enseignes disproportionnées, les circulations mal commodes, les encombrements, les constructions désorganisées, les conflits d'usage évidents entre piétons, automobilistes et cyclistes, l'absence ou présence anecdotique de végétaux, bruits, clôtures agressives,...

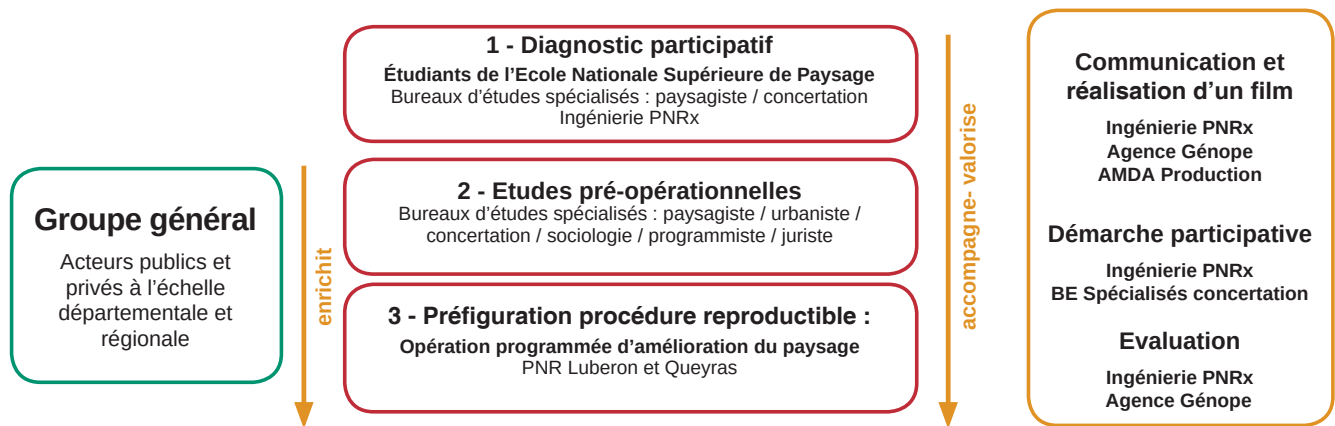
Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

II. UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU PROJET ET DE SA GOUVERNANCE



Janvier 2012 / Repérage et désignation des sites et thèmes sur chaque Parc



Novembre 2013 / Restitution du projet / Séminaire

Partenaires financiers / Fédération nationale des Parcs / CNFPT / Ville de Manosque
Ingénierie PNRx / BE Géoype / Hunky Dory



les points noirs paysagers dans 5 Parcs naturels régionaux

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET : UNE DÉMARCHE COMMUNE AUX 5 PARCS

LE REPÉRAGE ET LA DÉSIGNATION DES SITES

Chaque PNR a localisé des secteurs de territoire à étudier et a arrêté les problématiques traitées en veillant à leur complémentarité interparcs : entrées de villes, entrées de Parcs, fond de vallée, sites touristiques, zone industrielle, « vitrines » commerciales, friches et activités délaissées...

LA PHASE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Elle a permis d'apprécier l'état général du paysage du secteur étudié, d'appréhender le jeu d'acteurs sur ces sites, de mettre en évidence les dysfonctionnements ainsi que les possibilités de retrouver une qualité d'ensemble. Ces études ont permis d'appréhender la pertinence du périmètre à retenir et les axes majeurs du projet (nature des opérations à réaliser sur le domaine public ainsi que sur le domaine privé). Tous les éléments locaux spécifiques de nature à orienter le projet et à le replacer dans un contexte élargi ont été mis en lumière : évolution socio économique, occupation du sol tant urbaine qu'agricole, contexte juridique, etc. Afin d'avoir une connaissance partagée de la problématique paysagère et de bien appréhender les enjeux, cette phase a été mise en œuvre en associant obligatoirement la population selon des modes différents : reportages photos, enquêtes, concours d'idées, balade paysagère, etc.

LES ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES

Elles reposent sur les diagnostics préalables. Ces études ont permis de définir le contenu de l'opération à venir, les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les thèmes à traiter, de préconiser les solutions à apporter sous forme d'un programme d'actions ainsi que les moyens à mettre en œuvre et les engagements de chacun des partenaires. Bien que construites sur une base commune aux cinq Parcs, ces études ont

fait l'objet d'une adaptation aux particularités de chacun. Chaque étude pré-opérationnelle a proposé une méthodologie pour mesurer les conditions d'acceptabilité par les propriétaires publics et privés. Pour cela, une attention particulière a été portée aux compétences pluridisciplinaires de chaque prestataire, à ses capacités d'animation de la démarche et à son aptitude à dialoguer avec chacun des acteurs sur la base notamment de propositions d'esquisses et d'avant projets réalisés sur des actions pouvant être exemplaires et démonstratives. Ces études ont permis d'associer l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés, les services et organismes chargés de l'architecture et du patrimoine, les EPCI, les chambres consulaires, les associations, les commerçants, les chefs d'entreprises, les artisans, etc.

EVALUATION

La démarche évaluative construite collectivement avec les référents évaluation des différents PNRx vise non seulement à mesurer la conformité des résultats au projet défini (élaboration d'une démarche expérimentale et démonstrative : respect des étapes, gouvernance et pilotage, reproductibilité, moyens mobilisés...) mais également à identifier les atouts et leviers des projets déployés sur chaque territoire pour la construction de la procédure reproductible. Ce travail a abouti à la construction d'un référentiel projet décliné en objectifs opérationnels/critères/indicateurs avec une méthodologie applicable à chaque site pour tous les Parcs.

« Le projet n'est pas un but en soi : c'est la conception expérimentale et démonstrative qui importe »

Des méthodes d'animation et une convivialité qui favorisent l'expression de tous au sein du projet interparcs :

Un espace d'expression libre était systématiquement proposé lors des réunions de comité de pilotage, du groupe général ou des rencontres inter-bureaux d'études pour permettre à tous de s'exprimer : pêche aux idées, boîte à mots, cartes postales...

A RETENIR ! Les étapes clés ! PRÉFIGURATION D'UNE DÉMARCHE :

- Choix d'un site et adhésion des politiques locaux
- Diagnostic participatif et mobilisation de tous les publics
- Etudes pré-opérationnelles et validation partagée
- Recherche pour la préfiguration d'une application opérationnelle

COMMUNICATION

A RETENIR !

Des animations pour libérer la parole des acteurs/ habitants et construire ensemble un projet.

LA PRÉFIGURATION DE LA PROCÉDURE REPRODUCTIBLE

Cette étape de synthèse commune a pour objectif de définir les éléments constitutifs d'une « opération programmée d'amélioration du paysage » : conduite du programme, financements mobilisables, bases méthodologiques. Cette phase du projet s'appuie à la fois sur le résultat des expériences sur site, les échanges engagés lors du groupe général mais également sur des recherches d'outils et procédures existantes à l'échelle nationale ou à l'étranger.

LA COMMUNICATION

Le plan de communication construit également de manière transversale avec l'ensemble des Parcs comprend 3 axes différents :

- Des actions générales et locales visant à informer et faire participer les acteurs et populations au projet (articles de presse, radios locales, flyers, affiches...)
- Un axe relatif à la valorisation de l'expérience afin d'inciter à la reproduction de l'opération (réalisation d'un documentaire vidéo, communiqués de presse nationaux, ce présent livret de communication...)
- Une communication interne qu'il a fallu structurer dans un cadre de fonctionnement interparcs naissant en région PACA. Divers outils (espace FTP, blog, échanges à distance...) ont ainsi été mis en place pour favoriser les échanges continus indispensables à la réussite du projet.

LA RESTITUTION DU PROJET

Le 21 novembre 2013, un séminaire organisé en partenariat avec la ville de Manosque, le CNFPT, la fédération nationale des Parcs naturels régionaux et les financeurs du projet rassemblera les acteurs autour de tables rondes et ateliers.

LA RÉALISATION D'UN FILM

Afin de rendre compte de l'expérience entreprise collectivement et de présenter clairement la procédure, un documentaire d'une vingtaine de minutes a été réalisé. En parcourant l'ensemble des sites d'étude, l'agence Géo et Amda production ont suivi l'ensemble des étapes de la démarche. A partir d'images, à la fois de beaux paysages et de paysages dégradés, et autour de paroles d'acteurs, relatant la diversité des points de vue et sensibilités, cet outil témoigne de la possibilité de réussir des opérations de requalification complexes avec une procédure adaptée. Cette vidéo a vocation à être diffusée le plus largement possible, auprès des territoires intéressés, des administrations en réflexion ou d'étudiants en formation...

LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

L'une des innovations importantes de ce projet est d'avoir positionné la participation au cœur de la démarche. Le diagnostic participatif a bénéficié du regard des populations : usagers et habitants ont eu la possibilité de s'exprimer et d'apporter leur regard sur le point noir paysager choisi. La concertation avec les acteurs publics et privés locaux s'est opérée lors des études pré-opérationnelles. Cette étape a permis de mesurer les conditions d'acceptabilité sur la participation effective de ces acteurs à la requalification du site dégradé. Pour mener à bien ces démarches participatives, les différents Parcs ont déployé une diversité de méthodes qui vous sont présentées dans la description des expériences sur site (partie III). Le projet a par ailleurs été enrichi à l'échelle globale par le regard d'acteurs publics et privés à l'échelle départementale et régionale dans le cadre du groupe général.

Territoire et acteurs

POURQUOI TANT DE LAIDEURS ? *Alain Dervieux - Chercheur Desmid / CNRS*

S'engager dans une démarche de résorption de « points noirs paysagers » qui rassemblent tant de laideurs paysagères, ouvre à plusieurs questionnements. D'abord, quand on observe l'entrée de la plupart de nos villes, celui du « comment en est-on arrivé là ? ». Puis, c'était l'objet de ce travail interparcs, « comment faire moins laid ? ». Vaste et difficile programme bien que l'on puisse croire à la possibilité d'un développement économique qui n'enlaidirait pas autant le paysage péri-urbain ! Ne pourrait-on pas être attentif à la qualité visuelle de cet environnement ? Pourquoi donc soigner l'esthétique des centres anciens et encourager la laideur des zones d'activités ? Est-ce à dire que le travail et les travailleurs ne méritent pas un environnement de qualité visuelle acceptable ? Les solutions ne sont pas simples et restent sans doute à inventer, mais on ne pourra pas se passer de tous les acteurs locaux que l'on pourrait définir comme l'ensemble des citoyens impliqués : élus (une culture à développer), agents des collectivités (ils ont un rôle important à jouer), entrepreneurs, commerçants, promoteurs (des cibles indispensables), chercheurs et scientifiques (une aide utile)... et bien sûr les plus nombreux, les habitants concernés/impliqués dans la vie de leur territoire au sein d'associations, souvent véritables relais de la démocratie. S'il faut mobiliser l'ensemble de ces catégories, cette dernière est indispensable car elle en regroupe beaucoup d'autres.

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

P N R LUBERON



SITES D'APT ET DE MANOSQUE

Référent technique : Françoise Boulet-Delville – *chargée d'étude paysage*

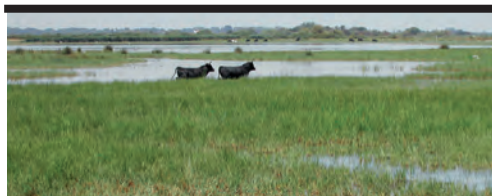
Diagnostic : Interne complété par une démarche participative menée par l'Agence Génopé et Hunky Dory

Etudes pré-opérationnelles :

Groupement autour de l'Atelier MPG (Atelier MPG, paysagistes / Agence KP, architectes-urbanistes / Hunky Dory, concertation-animation)

Luberon
Alpilles
Camargue

P N R CAMARGUE



SITE DE GIMEAUX (ARLES)

Référent technique : Elen Le Roux – *chargée de mission architecture, urbanisme, paysage et énergie*

Diagnostic : Sylvie Lalot et Corinne Corbier (Paysagiste)

Etudes pré-opérationnelles :

Groupement autour de Terre en vue (Terre en vue, paysagiste / PM Consultants, urbanistes)

P N R ALPILLES



SITE DE LAMANON

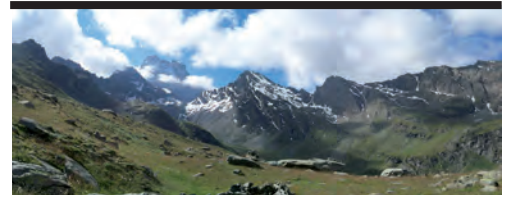
Référent technique : Anne-Catherine Privat-Madelin – *chargée de mission aménagement, paysage*

Diagnostic : Etudiants de l'ENSP Marseille

Etudes pré-opérationnelles :

Groupement autour du BE Le verre d'eau (Le verre d'eau, paysagiste / Benoît Séjourné, architecte / Vincent Baggioni, sociologue-urbaniste)

P N R QUEYRAS



SITE DE CHÂTEAU VILLE VIEILLE

Référent technique : Serge Gertoux – chargé de projets architecture, urbanisme, paysage

Diagnostic : Etudiants de l'ENSP Versailles

Etudes pré-opérationnelles :

Groupement autour de Terre en vue (Terre en vue, paysagiste / Association Arènes, concertation)



P N R VERDON



SITE D'AIGUINES / MOUSTIERS

Référent technique : Adeline Balarotto-Goubely – chargé de mission urbanisme et paysages

Diagnostic : Etudiants de l'ENSP Marseille

Etudes pré-opérationnelles :

Groupement autour de Terre en vue (Terre en vue, paysagiste / Chorus, sociologue / Delsol, juriste)

A RETENIR !

Le choix des sites et les équipes mobilisées sur chaque territoire

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES



PNR des ALPILLES Entrée Est de Lamanon

Entrée de village et entrée de Parc marquées par les infrastructures lourdes. Peu qualifiées.

Mots clés : Entrée / Zones d'activités / infrastructures routières / Directive de Protection et de mise en valeur des paysages (DPA)

Carte identité du site d'étude :

Linéaire : 6 km, sur une épaisseur de quelques 500 m

Département : Bouches-du-Rhône

Commune : Lamanon

Nombre d'habitants : peu d'habitation sur le tronçon, mais une vingtaine d'entreprises

Protections : DPA

Place du projet dans la charte du Parc : Conquérir les points noirs paysagers

Etudes prises en compte : orientations du futur PLU et Schéma de cohérence des zones d'activités (PNRA et CCI), SCOT, Observatoire Photographique, Démarche autour de la communication extérieure

Autres projets sur site : projet de la ZA du Mas d'Audier

Le site choisi est celui de l'entrée est du village de Lamanon, qui est également une vitrine du PNRA puisqu'il constitue la façade du Parc visible depuis l'autoroute A7.

Il s'agit d'un tronçon « multi routier » nord sud, entre le nord de Salon de Provence et le Sud de Sénas, sur une épaisseur qui comprend la D 538 et l'A7.

On retrouve sur ce site des problématiques liées à l'implantation d'activités industrielles et à la présence des réseaux routiers de gros gabarits. Ces entreprises notamment de BTP nécessitent de gros volumes et sont consommateurs de grands espaces sans porter une attention à l'intégration paysagère de leur structure. De larges espaces en déshérence sont ainsi parsemés sur le territoire et ne sont pas conformes aux objectifs de gestion économe et sensible de l'espace soutenus par la charte du Parc, exacerbées de part sa situation particulièrement sensible :

- il est visible depuis l'A7 qui le borde et constitue une porte d'entrée Est du Parc.
- le trafic est très important sur la RD538 qui traverse Lamanon et les voies sont dimensionnées pour ce trafic de passage. De plus, l'absence d'espace public bordant ces

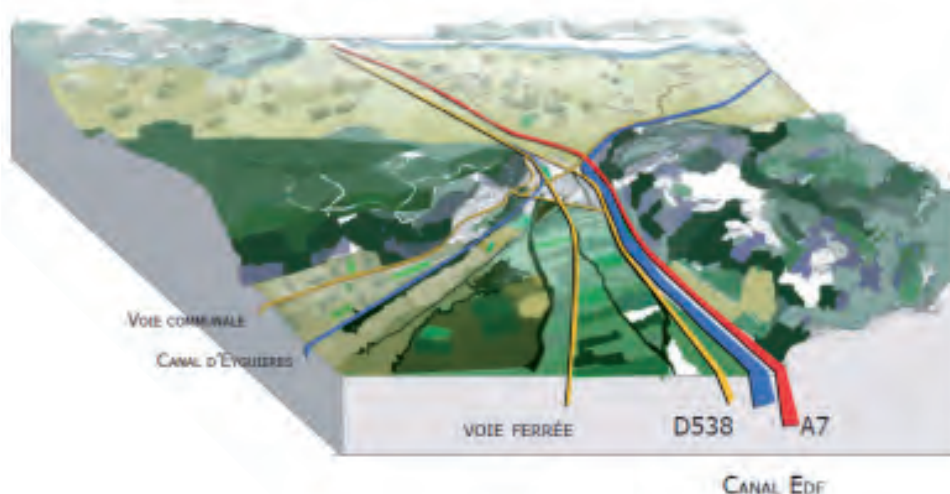
voies (trottoir, mobilier urbain, parking matérialisé...) donne une impression d'un fonctionnement en tout-voiture qui ne laisse pas de place aux piétons. La fréquentation de ce site est donc soutenue et donne une première impression du Parc. Il est donc particulièrement essentiel de soigner son image à cet endroit.

- la pollution des points de vue par des panneaux publicitaires et enseignes, qui ferment les vues et rajoutent une sensation de désordre;
- la disposition de ces bâtiments d'activités (bâtiments de gros gabarits disposés sans concertation ni vision d'ensemble, espace de stockage des produits sur les bas-côtés de la route...) de ces sites ne donne pas le sentiment que cet espace fait l'objet d'une attention particulière d'aménagement. Le site présente un paysage banalisé, malmené, qui reste dans un processus de dégradation. En décalage avec ce qu'on attend dans un Parc naturel régional.
- même si ce n'est qu'à la marge, ce territoire est concerné par la Directive de protection et de mise en valeur des paysages, document quasi unique, et le premier en France.



III. LES EXPÉRIENCES SUR LES TERRITOIRES - ALPILLES

DES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES QUI SCINDENT L'ESPACE LOCAL



LE CONTEXTE

Le noyau villageois de Lamanon s'est implanté sur le piémont orienté au sud-est du Défens d'Eyguières. Le «couloir de Lamanon», creusé par la Durance, était un moyen très prisé de franchissement. Des voies de communication et infrastructures s'y sont naturellement développées : le canal de Craponne, le canal EDF, la voie ferrée reliant Miramas et Fos, la départementale 538 aussi appelée «route de Marseille» et l'autoroute A7.

Le village a vu au fil du temps son urbanisation se développer naturellement vers la plaine et les voies de communication. Un tissu pavillonnaire assez lâche s'est installé tandis que des activités se sont implantées en bordure de la route départementale. La construction de l'autoroute dans les années 60 a renforcé l'attractivité de Lamanon pour les entreprises. Le site de Bonna Sabla, d'une quinzaine d'hectares, s'est ainsi installé en bordure de la RD 538 dès les années 50. L'échelle de ce site, qui couvre plusieurs fois la superficie du noyau villageois ancien, marque de ce fait fortement l'entrée de ville de Lamanon. La zone d'activités des Plantades s'est urbanisée quant à elle progressivement, à partir des années 80, sans plan d'ensemble. Il en résulte

depuis la RD 538 un premier plan sur Lamanon peu valorisant et peu travaillé, une succession de bâtiments d'activités qui la plupart tournent le dos à la route...

Lamanon est un village riche et attractif, avec un patrimoine de qualité (troglodytes de Calès, le pont et l'aqueduc romain, le platane cinq fois centenaire). Autant d'éléments qui méritent le détour, mais qui sont peu signalés et restent donc confidentiels pour les usagers en transit sur la RD 538. A noter, le passage d'un sentier de grande randonnée, potentiellement très fréquenté qui pourrait être considéré comme un vrai support de découverte du paysage et des richesses de Lamanon.

13

*Une zone d'activité,
le long de la route,
en entrée de ville et en
reconversion.*



les points noirs paysagers dans 5 Parcs naturels régionaux

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

LE DIAGNOSTIC....

Le diagnostic participatif a été mené d'octobre 2011 à avril 2013 par 3 étudiants de l'école nationale supérieure des paysages de Versailles/Marseille.

PROBLÉMATIQUE : COMMENT FAIRE POUR QUE LA POPULATION SOIT SOLIDAIRE DU PAYSAGE ET ASSOCIÉE AU PROJET?

A partir de leur regard de spécialistes du paysage et des perceptions recueillies lors de la démarche participative (voir ci-dessous), il est apparu qu'il ne pouvait y avoir de projet qu'après compréhension des attentes des occupants et appropriation des lieux et du sujet... La question du « point noir paysager » était posée... durablement, même si malgré tout le diagnostic a dégagé les principes suivants autour de l'idée de « l'île retrouvée »:

- Entrée de ville affirmée et réinvestie : Un axe de transit accessible et ouvert sur le massif, et comme lien intercommunal
- Cadrer le paysage : une entrée de ville tournée vers son Parc
- La gare : un nouveau pôle actif au cœur de Lamanon
- Un canal en cœur de commune oublié mais révélé
- L'eau comme lien : au cœur de l'activité, support de changement, propice aux échanges
- Les Plantades : témoin de l'aménagement de l'activité locale

...PARTICIPATIF

Cette démarche s'est intéressée à 2 types d'acteurs : Les acteurs économiques du site contactés par téléphone ou en direct par les étudiantes, sans succès, et la population Lamanonaise par l'organisation d'une promenade urbaine balade le 1er février 2012. Cette promenade a rassemblé une quarantaine de personnes par une température de -10°C.

POURQUOI UNE BALADE ?

Il s'agit de faire partager le premier outil d'analyse des étudiantes, la **DÉAMBULATION**. Elles voulaient montrer des espaces délaissés de la ville, faire partager leur vision de paysagiste, et recueillir les avis des habitants, sur le terrain. Leur questionnement était tourné autour de la **MOBILITÉ DU PIÉTON** dans la commune de Lamanon. Etre sur les lieux directement facilite le **DIALOGUE** et les **RÉACTIONS**.

OUTILS :

Étapes ateliers thématiques, carnet et appareils photos jetables distribués, échanges...

14



Les acteurs du site :

- Commune
- 15 entreprises
- 5 propriétaires de terrains, en friche
- Le Conseil Général 13
- EDF
- SNCF
- L'agglomération Provence
- DREAL, DDTM 13, CCI
- Le Parc naturel régional des Alpilles



Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

Durant 9 mois, de septembre 2012 à juin 2013, le bureau d'études retenu dans le cadre de l'appel d'offre a largement complété le diagnostic essentiellement par un travail foncier et technique, ainsi que sur tout le volet relatif à la question des activités sur le site et de la gestion des différents espaces. Il s'est d'abord agi encore une fois de définir ce qu'était un point noir paysager, et en quoi le site de l'entrée est de Lamanon en était un... Définition = compréhension du problème et des attentes + support de projet

QU'EST CE QUI EXPLIQUE L'AMBIANCE DE CE QUI EST ET QUI FAIT « POINT NOIR PAYSAGER » ?

- Difficulté d'usage, problèmes de confort,
- Manque de qualité d'aménagement
- Problème d'image et de lisibilité du territoire
- Perte de sens et d'usage des espaces
- Espaces à usage unique
- Élément isolé sans cohérence avec son environnement
- Facteur d'échelle aggravant

Ici, ce qui fait point noir c'est la multiplicité des cas de figure, c'est l'accumulation.

POURSUITE DE LA PARTICIPATION

2 étapes :

- une journée d'échanges, avec les entreprises autour d'une collation, et avec l'ensemble des institutionnels concernés
- une visite du groupe général (voir p. 42)

PROPOSITIONS, ORIENTATIONS

Reconquérir les espaces désaffectés, anticiper les mutations

Rechercher une amélioration visuelle des activités et de leurs abords

Développer un maillage de circulation douce permettant de pratiquer le territoire



15



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

Les points noirs sont multiples, plus ou moins complexes et de toutes échelles. Pour les résorber, ils impliqueront de nombreux acteurs :

- Des maîtres d'ouvrages publics (commune, communauté d'agglomération, conseil, général)..
- Des maîtres d'ouvrages privés (propriétaires, entreprises).
- Différentes technicités de maîtrise d'oeuvre (urbanistes, paysagistes, architectes, ingénieurs...).
- Des métiers de gestion du foncier (géomètres, agents immobiliers, notaires,...).
- Des entreprises de paysage, de bâtiments et de travaux publics. ...

Auxquels nous pouvons rajouter, comme pour les OPAH, une cellule chargée de l'animation du projet pour stimuler et coordonner ces très nombreux acteurs.

Le bureau d'études a cherché à caractériser la route 538 qui n'est plus à la campagne sans être devenue urbaine. Ces propositions la replaceront dans ses contextes successifs pour tenter d'en apaiser les usages, la réconcilier avec son environnement proche et lointain.

EXTRAITS DE PROPOSITIONS

AMENAGEMENT SECTEUR SUD D538. ZONE D'ACTIVITES

RÉACTIONS DES ACTEURS / entreprises

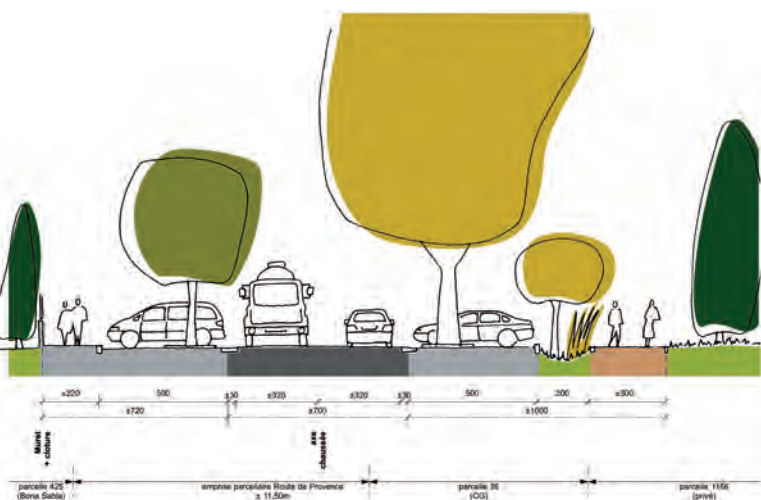
- Accord sur le caractère dégradé de la Z.A. nuisible à l'image d'entrée du village. Néanmoins, certaines entreprises insistent sur le fait qu'il s'agit d'entrepôts où l'on cherche à minimiser les coûts de stockage.
- Signalétique non appropriée voir absente (repérages et accès difficiles aux entreprises).
- Clôture indispensable pour la majorité des entreprises (protection contre le vol).
- Souci d'être visible pour les entreprises à caractère commercial, crainte d'être masqué par les écrans végétaux.
- Pourquoi ne pas participer financièrement à des plantations, si leur mise en oeuvre et leur entretien est pris en charge (gestion publique ou par une association spécifique ?).



TRANSFORMATION DE LA ROUTE DE PROVENCE EN ENTREE DE VILLE ET VALORISATION DE L'ESPACE GARE

RÉACTIONS DES ACTEURS / élus, institutionnels

- Élus (commune) : constat d'un point noir avec l'anarchie des abords de la gare.
- Conseil Général : possibilité d'échanges fonciers.
- Agglopolé : possibilité d'aides sur les travaux de voirie.
- SNCF : sensible aux rabattements sur les gares générés par les voies douces, possibilité de financement des voies douces par le Conseil Régional (avec aménagement de parking vélo et d'arrêt de bus). Les plantations si leur mise en oeuvre et leur entretien est pris en charge (gestion publique ou par une association spécifique ?).



Existant



Proposition



vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE EXPÉRIENCE :

- La nécessité de partager la compréhension du sujet avec l'ensemble des acteurs
- La nécessité d'échanger avec l'ensemble des acteurs autour du paysage du fait de son caractère très transversal.
- L'intérêt de partager l'expérimentation avec la commune
- L'intérêt de la multiplicité des « prestataires » (diagnostic + étude pré opérationnelle), permettant des regards différents et des approches différentes, aide des principaux concernés à se mobiliser, renforce l'intérêt jeté sur le site, offre plusieurs chances de mobilisation (« enfonce le clou »)
- Permet des rencontres d'acteurs qui ne se connaissent pas et qui pourtant occupent, partagent ou gèrent le même site, et engagent des contacts jusqu'à permettre des collaborations pour des « micro projets » : exemple d'un projet autour de la gare entre la commune et la SNCF...
- S'autoriser à se tromper
- La nécessité de comprendre parfaitement qui fait quoi, et où, et dans quel but (compétences, entretien, et planification) sur un site choisi, car dans tous les cas, en cas de dysfonctionnement, c'est le paysage qui en est le révélateur

Le projet :

Créer du lien entre les divers lieux et usagers.

S'appuyer sur un maillage végétal identitaire pour requalifier le site.

17



“Paroles d'acteurs”

« On n'en serait pas là si on avait eu l'opportunité d'un véritable travail d'ingénierie en amont parce que finalement ce qui ressort, c'est un aménagement au coup par coup »

« Sans les entreprises, les villes ne s'en sortiraient pas »

« Et quand il n'y aura plus de terrains cultivables ? »

« C'est vraiment un bel espace à préserver »

« Les haies c'est magnifique, c'est riche pour la faune et la flore »

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES



PNR de CAMARGUE Hameau de Gimeaux

Entrée de Parc, zone d'activités et d'urbanisation diffuse

Mots clés : Entrée de Parc / Proximité d'une agglomération / Zone pavillonnaire / Entreprises

Carte identité du site d'étude :

Entrée principale du Parc traversée par une route départementale très fréquentée, une mixité d'occupations : commerces, zones agricoles, habitats diffus, lotissements

Département : Bouches-du-Rhône

Commune : Arles

Protections : Site inscrit

Place du projet dans la charte du Parc : s'inscrit dans le cadre de la Charte de Paysage et d'Urbanisme du Parc

Etudes prises en compte : études dans le cadre du tracé du fuseau autoroutier, Arles Rive Droite

Autres projets sur site : projet de contournement autoroutier d'Arles

Le site d'étude sélectionné est compris dans l'espace de transition de l'agglomération arlésienne, aux portes du Parc. Cette entrée Nord du Parc subit de fortes pressions de par sa proximité avec l'agglomération d'Arles et l'on constate actuellement un mitage des terrains agricoles au profit d'une résidentialisation et de l'implantation de grosses entreprises.

Un projet de contournement autoroutier d'Arles va longer ce site et ce projet va sans doute exacerber ces tensions.

Le travail interparcs sur ce site s'inscrit, pour la Camargue, dans un projet plus large, en cours sur le territoire : l'élaboration d'une Charte de Paysage et d'Urbanisme. Ce zoom spécifique viendra enrichir la connaissance partagée des territoires et expérimenter la construction partagée d'une vision de paysage sur un secteur particulier.

18



vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

III. LES EXPÉRIENCES SUR LES TERRITOIRES - CAMARGUE

LE CONTEXTE

Les problématiques constatées sur ce site sont les suivantes :

- Le développement des zones pavillonnaires situées le long de la voie de communication, sans aménagement d'ensemble au détriment d'une consommation de terrains agricoles.
- Le développement d'entreprises qui profitent de la proximité de ces axes de communication. Ces entreprises de gros volume sont visibles de loin et nuisent au paysage rural alentour et à l'image attendue d'un Parc, qui porte la défense des territoires agricoles et le maintien des paysages de qualité au coeur de ses missions.
- La création de ce nouvel axe routier de gros gabarit et à fortes nuisances (sonores,...) laisse présager de nouvelles problématiques: enseignes et hôtels souhaitant profiter d'un effet vitrine sur une route à forte fréquentation, transition à redéfinir entre le territoire du Parc coupé du bassin d'Arles...

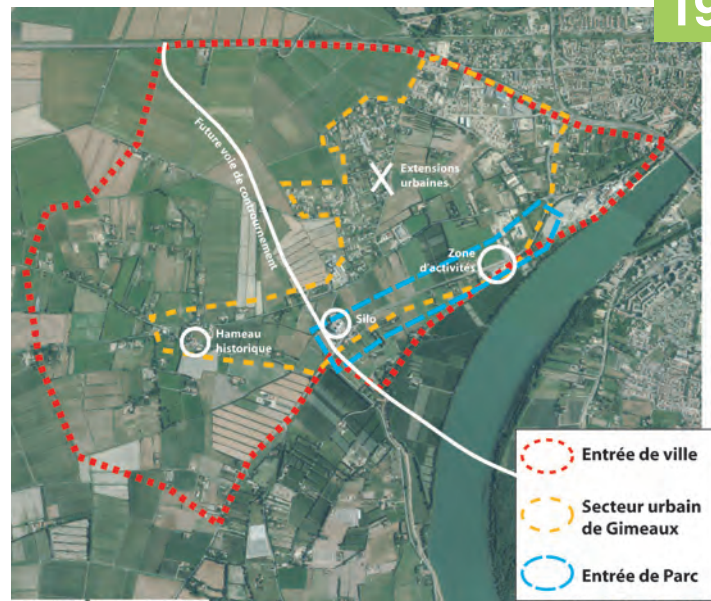
Ce projet permet également de saisir de nouvelles opportunités: profiter de cette coupure pour fixer une limite au mitage sur le territoire du Parc, proposer une densification du bâti et proposer un aménagement créant une entrée de Parc physique et visuelle.

Rapidement, il devient clair que le travail doit se réaliser à plusieurs échelles et qu'il n'y a pas de « gros » points noirs paysagers mais plutôt une juxtaposition d'éléments dégradants :

- Dans le hameau de Gimeaux : clôtures disparates, pas de centralité de quartier, circulation piétonne difficile, éclairage public insuffisant...
- Dans les nouveaux lotissements : traitement très routier des voiries, banalisation des espaces publics et des clôtures,
- Le long de la départementale : surabondance de panneaux publicitaires, traitement très routier de la RD, absence d'intégration paysagère des secteurs d'activités
- Problématique de la future intégration paysagère du contournement autoroutier.

Cette multiplication de niveaux d'actions sera une difficulté pour la lisibilité du projet et sa communication.

Une entrée de Parc aux allures de zone d'activités commerciales et résidentielles



19



les points noirs paysagers dans 5 Parcs naturels régionaux

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES



LE DIAGNOSTIC....

Le diagnostic a été conduit par un bureau d'études en Paysage qui a accompli un gros travail de terrain au préalable, support à la discussion pour la mise en place de la concertation.

LA MÉTHODOLOGIE S'EST ÉTABLIE EN PLUSIEURS TEMPS :

- 1/ visite sur le terrain des acteurs locaux suivi d'un pique-nique et debriefing
- 2/ « Balade printanière » avec les habitants et appel à restitutions
- 3/ Premier atelier de restitution du diagnostic

Cependant, devant la grande difficulté à mobiliser les habitants sur ce secteur d'autres cartes ont du être jouées en réalisant une sensibilisation et un appel à contribution auprès des scolaires et en animant un atelier paysage lors de la fête du Parc avec un système de gommettes de couleurs à appliquer sur une sélection de photos prises sur le site. Bien que les résultats de ce sondage aient du être interprétés attentivement, ce dispositif a semblé le plus pertinent avec une participation de 210 habitants du territoire camarguais et de 137 visiteurs de passage.

20



Les acteurs du site :

Acteurs locaux institutionnels

PNR, Commune D'Arles, ACCM, DDTM 13, Région PACA, DREAL PACA, SYMADREM...

Acteurs locaux privés «isolés»

Agriculteurs, Commerçants, Opérateurs Gazoduc / Saumoduc, RTE...

Acteurs locaux privés en groupes constitués

Syndicat des riziculteurs, Comité d'intérêt de quartier, défenseurs de la nature, Chambres consulaires...

Usagers et visiteurs non représentés

Gérants d'hôtel, chambres d'hôtes, accueil paysan, habitants...



Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

Y-A-T-IL UNE RECONNAISSANCE PARTAGÉE DES POINTS NOIRS SUR LE QUARTIER DE GIMEAUX?

Oui, des tendances se dégagent clairement	Une synergie entre approche paysagère, ...	Des attentes sociales mises en évidence		
		1. requalifier les façades commerciales de la RD 570		
	... La perception des acteurs locaux, assez clairement exprimée, ...	2. Protéger l'accompagnement arboré le long des voies et chemins : travail sur l'interface public / privé		
		Sensibiliser les privés au traitement des clôtures, accès, ...	Encadrer les lotisseurs, services techniques de voirie, ...	
	... et cette première expression populaire.	3. Mettre en synergie l'ensemble des composantes paysagères : réseaux aériens, accotements routiers, clôtures, et sans doute aussi le traitement des silos.		
	4. Revaloriser les abords de l'école			
	5. Prendre en compte des cônes de vue remarquables, notamment sur les grands reliefs régionaux qui environnent le PNR de Camargue.			
Néanmoins, les résultats restent à compléter et des interprétations restent à vérifier	Des limites dues au procédé	De vraies difficultés à mobiliser la parole des habitants dans ce quartier	Un procédé qui pervertit les réponses	Un procédé qui limite l'investigation sur les motivations
	Des contradictions, ou oppositions, entre acteurs, habitants et visiteurs, de nouvelles questions	Appréciation des grandes échappées paysagères ?		
		Appréciation contradictoire des clôtures / éléments arborés		
		Part de la qualité paysagère dans la notion de cadre de vie		
		Appréciation différenciée (acteurs / habitants) de la qualité du bâti ancien, ...		

21

UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE ADAPTÉE À LA COMPLEXITÉ DU SITE

L'étude préopérationnelle s'est attaché à préserver une réflexion sur 3 échelles :

- Le grand territoire (entrée de ville, zone urbaine et agricole)
- Le quartier : Gimeaux (vocation résidentielle et économique)
- Une séquence (porte d'entrée RD570, section entre le rond-point et le Silo)



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

DES PROPOSITIONS D' ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN OEUVRE

L'objectif est de mettre en place, dès à présent, des actions réalisables, à court et moyen termes. Le principe, valable pour le Parc de Camargue, peut être transféré sur d'autres Parcs naturels. On peut proposer 6 axes sur lesquels s'engager dès maintenant :

Règlement de publicité : travailler avec la commune d'Arles, sur une modification du règlement allant dans le sens d'une meilleure intégration dans les paysages impactés.

Par le biais du Parc, définir une campagne de reboisement . Le Parc a déjà engagé des actions sur d'autres zones. On peut enclencher la démarche sur l'entrée du Parc de Camargue. On peut associer les Comités d'Intérêt de Quartier.

Sur initiative du PNR de Camargue, on peut engager avec les ASA (Association Syndicale Autorisée) une démarche de sensibilisation des propriétaires à la gestion des eaux (canaux, roubines, etc.). L'action peut être menée en partenariat avec la Chambre des

Notaires du département et les CIQ (Comité d'Intérêt de Quartier).

La Chambre de Commerce et d'Industrie du pays d'Arles peut être sollicitée, avec la commune, pour des opérations de sensibilisation aux problématiques environnementales et paysagères, auprès des entreprises, sur plusieurs thèmes : panneaux et enseignes publicitaires, clôtures et portails, espaces verts, déchets, traitement des eaux de surface, architecture, insertion paysagère, ergonomie des bâtiments, matériaux, etc.

Mise en place d'une OPAP (opération programmée d'amélioration des paysages). La compétence peut être de niveau de la Région PACA, avec les Parcs comme relais.

Au niveau des documents d'urbanisme en cours de révision (PLU, SCoT), définir un cahier des charges de recommandations paysagères, à l'échelle régionale, avec ou sans spécificités pour chaque PNR.

22

Proposition de photomontages pour requalification



vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE EXPÉRIENCE POUR QU'UN TEL PROJET FONCTIONNE:

- Le propos et l'objectif du projet doit être clair dès le départ. La communication est essentielle pour ce genre de projet participatif et la présence sur le terrain indispensable. La simplicité est un gage d'efficacité pour la concertation,
- Il est nécessaire d'inscrire la démarche dans la durée, d'insuffler de l'énergie dans le projet, de relancer, d'inviter...
- L'animation se doit d'être au plus près du terrain et d'enrichir le projet par le partage des connaissances et la rencontre des acteurs
- Bien identifier les acteurs, tenir informés, sensibiliser, être à l'écoute et respecter la parole
- Maintenir un esprit ouvert, sans projet préconçu

Le projet :

*Temporiser l'impact des enseignes et panneaux d'affichage.
Proposer une gestion partagée de la limite entre l'espace public et l'espace commercial par la réintroduction de végétal.*

DES QUESTIONS EN SUSPENS :

- Quelle suite à donner à l'engagement des acteurs dans ce projet?
- Quels moyens dédiés au suivi du projet à moyen terme ?

23



“Paroles d'acteurs”

« Quels sont les critères qui disent que l'on est un point noir et qui disent que l'on ne l'est pas ! »

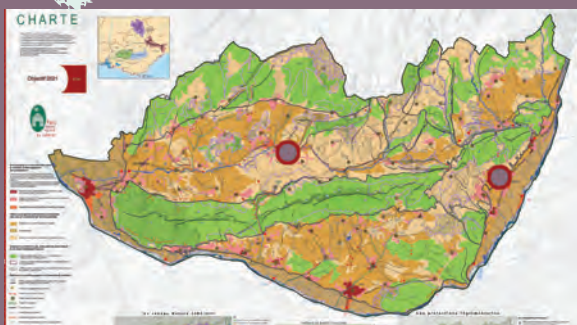
« Moi, je veux bien participer, ce ne sera que plus joli »

« Je comprends parfaitement bien mais il ne fallait pas signer de permis de construire »

« Ca ne vaut pas cher des plantes grimpantes, on pourrait même trouver un sponsor pour cela ? »

« Si jamais vous me dites que vous voulez mettre une clôture végétale devant, même si vous la payez à vos frais, il en est hors de question »

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES



PNR du LUBERON Entrées d'Apt et Manosque

Positionnement des entrées de villes et dégradation des abords

Mots clés : Entrée de ville dégradée / Circulation de transit / Absence d'espace public / Panneaux publicitaires / Zone commerciale

Carte identité du site d'étude :

Départements : Vaucluse pour Apt, Alpes-de-Haute-Provence pour Manosque

Nombre de communes : 2

Nombre d'habitants : >10 000 habitants pour Apt, >20 000 pour Manosque

Place du projet dans la charte du Parc : Identifié comme « secteur de requalification paysagère », espace dégradé d'un point de vue paysager qui doit être contenu et traité.

Etudes prises en compte : Observatoire Photographique du Paysage, Diagnostic des secteurs de requalification paysagère, PLU, SCOT

Autres projets sur site : projets routiers des CG, règlement de publicité et charte signalétique

Apt et Manosque sont deux des quatre villes moyennes du Parc du Luberon, situées dans des plaines, à proximité d'axes routiers très fréquentés: la vallée de la Durance pour Manosque (passage obligé pour relier les Alpes à Marseille par l'autoroute ou l'ex-route nationale) et le Calavon pour Apt (unique route départementale permettant de relier le bassin d'Avignon aux Alpes de Haute-Provence).

Ces deux villes font l'objet d'un dynamisme économique contrasté : Apt, ville assez enclavée, est en reconversion économique (déclin des anciennes usines d'ocre, des fruits confits, de l'activité militaire du plateau d'Albion ...) alors que Manosque, pour sa part, profite d'un fort développement récent lié à l'installation de zones commerciales et de productions en forte expansion dans ce bassin de vie accueillant le projet international Iter.

Ces deux villes situées aux abords d'axes routiers fréquentés font ainsi l'objet d'une forte pression foncière liée à une demande d'implantation d'activités économiques (commerce et production) et résidentielles provoquant des conflits d'usage. L'évolution rapide,

notamment de ces entrées de ville faisant l'objet d'aménagements réalisés par opportunité, sans cohérence et sans projet d'aménagement global, aggrave les problématiques de transport, d'usage et d'aménagement qualitatif d'entrée de ville.

Ceci est d'autant plus dommageable que ces deux villes s'appuient sur une activité touristique non négligeable pour dynamiser l'activité économique en s'appuyant sur l'image « carte postale » du Luberon, renforcée notamment par les écrits de l'écrivain manosquin Jean Giono et constituant l'image de marque d'entreprises locales. Il va sans dire que cette représentation sociale de la Provence et plus spécifiquement du Luberon est peu perceptible depuis ces entrées de ville.

Une entrée de ville et une entrée de Parc aux allures de zones d'activités commerciales et industrielles – domaine quasi exclusif de la voiture et du camion.



LE CONTEXTE

Ces secteurs se caractérisent par une urbanisation déconnectée du territoire. Ils n'intègrent pas les éléments structurants du paysage (canal d'irrigation, parcellaire agricole,...) qui participent à l'image de marque des sites.

L'entrée de ville manque ainsi particulièrement d'aménagement pour respecter la transition sensible entre espace agricole et espace urbanisé.

La qualité environnementale et l'aménagement de l'espace public pour des sites accueillant des déplacements piétons confrontés à un trafic automobile dense sont également des sujets non traités par l'aménagement existant.

Enfin, la problématique de la signalétique est particulièrement sensible : les entreprises situées dans ces séquences d'entrée de ville renforcent « l'effet vitrine » en implantant leur devanture (avec pour chacune un cahier des charges enseignes/bâti/clôture/stationnement propre à chaque enseigne) au droit des voiries et multiplient les panneaux d'affichage publicitaire qui rajoutent de la confusion à l'aménagement.

“Paroles d'acteurs”

« Oui, c'est bien d'améliorer tout cela, à condition que cela ne coûte pas d'argent encore aux agriculteurs »

« Que les gens puissent dire « on y a participé aussi et que nos idées soient prise en considération »

« C'est la super main tendue pour proposer des choses sympas et mettre en avant ce que l'on aimerait ou pas »

« C'est plus que de la motivation on vit à Manosque tous les jours donc on a envie que notre ville soit belle, qu'elle soit accueillante »

« Que certaines des idées soient étudiées et pourquoi pas mise en application, sans faire exploser les impôts locaux, c'est tout ce que l'on espère. »

« Il y a beaucoup de choses à améliorer, en arrivant dans la ville, on a été surpris car il y a énormément de voitures. Cela détruit le beau côté de Manosque. Ce qui serait bien ce serait de diminuer l'apport de voitures sur l'entrée car c'est vraiment engorgé. On faisait beaucoup de vélo et là on ne peut plus en faire, cela nous arrête ».

25

Entrée de ville d'Apt, Observatoire photographique du paysage du PNRL 1900-2001



Photoaérienne représentant le type d'occupation du sol des séquences d'entrée de ville, extrait du diagnostic du PNRL



ENTRÉE DE VILLE D'APT :

Répartition des zones d'activités dans la plaine agricole et ambiance de la séquence urbaine d'entrée de ville

Sélection de l'entrée Ouest d'Apt depuis Avignon portion limitée à moins d'une dizaine d'entreprises, située directement le long de la RD900.

Entrée Ouest d'Apt



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES



Entrée de ville Sud-Est de Manosque

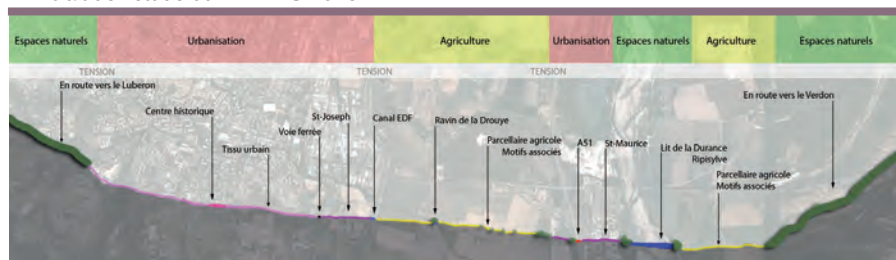
LA VALLÉE DE LA DURANCE DEPUIS MANOSQUE :

Sélection de l'entrée Sud-Est de Manosque, portion limitée aux entreprises situées au droit de la voirie (la RD 907).

Définition de 3 séquences plus ou moins urbaines dont les enjeux sont spécifiques:

- 1/ Traversée de ZA St-Maurice, de la sortie d'autoroute au pont de la Durance
- 2/ Traversée de la plaine agricole, de la sortie d'autoroute au canal EDF
- 3/ Traversée de la ZA St-Joseph, du Canal EDF au rond-point de McDonald's

Extrait de l'étude du BE MPG 2013



26

Les acteurs des sites :

Acteurs locaux institutionnels :

PNRL, commune de Manosque et d'Apt, CG 84 (service aménagement) et CG04 (service route), CCI 04 et 84, communauté de commune

Acteurs relais pour Manosque :

association des commerçants, CPIE, MJC,...

Habitants pour Manosque

Acteurs locaux privés diverses enseignes, entreprises, artisans :

Pour Apt : cave coopérative Sylla, Peugeot, Simply Market, Leclerc, Total, silo, agriculteurs.

Pour Manosque : McDonald's, vétérinaire, Mr Bricolage, Hyper U, intersport et autres enseignes nationales.



Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

Photomontage sur propositions d'habitants



LE DIAGNOSTIC....

L'analyse paysagère a été réalisée en interne par le Parc. Elle a permis de :

- définir les limites du site pilote d'étude avec la commune
- présenter le projet aux institutionnels
- rencontrer les entreprises implantées sur le site défini

Ce diagnostic paysager s'est poursuivi sur le site de Manosque par une démarche participative permettant d'associer les habitants et usagers du site en prenant en compte leur perception du site, les problèmes qu'ils identifient et leurs souhaits.

L'objectif principal était de partager la notion de « point noir » avec ces différents acteurs afin de vérifier les points identifiés comme problématiques sur lesquels agir en priorité mais également permettre de sensibiliser chacun à la problématique du paysage et de l'impact de chacun.

Un concours photo a été ouvert à la population de Manosque et des environs : une centaine de clichés de ce qui plaît et déplaît à Manosque ont été postés sur le blog de l'opération (www.pnrl-dessinsleluberon.fr).

Une animation un jour de marché a suivi cette opération et permis d'afficher les 20 meilleurs clichés sélectionnés. Les participants ont également été invités à préciser grâce au jeu de la carte à gomme et carte mentale les points noirs qu'ils identifient sur le site et proposer leurs souhaits d'aménagement sur une sélection de clichés représentatifs de cette entrée de ville.

Bon sens et faisabilité ont guidé l'expression du public dont les propositions se sont attachées à améliorer et non détruire, en insistant sur des solutions de revégétalisation, de création d'espaces publics et de prise en compte de la mobilité douce.

Ces retours ont permis d'alimenter la réflexion de la commune et du bureau d'étude qui prend la suite des opérations.

L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE : MÉTHODOLOGIE

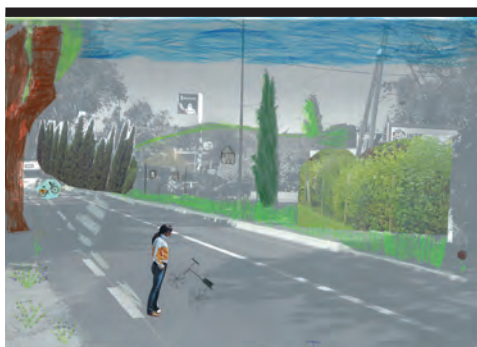
En plus des acteurs institutionnels et des divers services de la commune, l'équipe mixte paysagiste/urbaniste/concertation et animation a associé dès le départ de l'opération les acteurs privés des sites, rencontrés individuellement ou en groupe.

L'objectif était de faire naître un projet partagé avec l'ensemble des acteurs riverains de cet axe routier ainsi que de faire le lien avec les projets en cours de manière à envisager un projet global faisant converger les attentes des acteurs privés et publiques.

Des outils ludiques (pastilles identifiant divers aspects positifs ou négatifs de photos aériennes de la zone, resserrée sur leur entreprise..) ont permis de dégager leur appréciation de cette entrée de ville et des pistes d'action.

Des bandeaux en photo de leur façade, comprenant aussi l'espace voirie ont permis de montrer que chaque photo individuelle ne révélait pas forcément un problème esthétique mais que, pris dans un ensemble, on était confronté à des problèmes visuels non identifiés. En clair, ce qui parfois fonctionne sur un seul objet ne fonctionne pas sur la globalité du site.

27



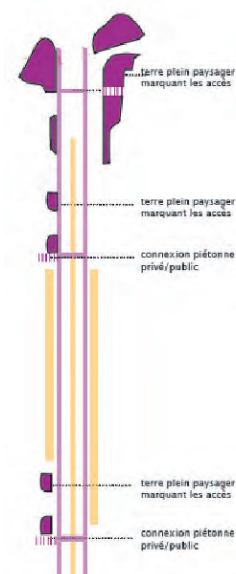
Atelier adultes et collage des enfants pour proposer leur entrée de ville

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE OUEST D'APT :

L'objectif s'appuie ici sur la route pour l'instituer en véritable espace public paysager en redéfinissant un profil de voie adapté, et offrant une qualité d'accueil digne de l'entrée dans la commune :

- Les deux voies sont réduites, un terre plein central planté d'arbres de haute tige apporte qualité d'ambiance et permet de sécuriser cet axe routier, des plateaux piétons traversant permettant de connecter les enseignes entre elles et d'offrir un parcours sécurisés, des trottoirs continus et connectés aux enseignes.
- De nouveaux liens entre différents lieux de la ville sont également proposés, le passage de la Riaille, du Calavon, et les vues sur l'aqueduc sont mises en valeur.
- Les besoins d'usage sont maintenus et offrent un confort d'ambiance, augmentent la qualité «d'accueil» et développent des usages polyvalents.



Illustrations extraites de l'étude du BE MPG



Le projet :

- Réintroduire le végétal
- Donner une place aux cyclistes et aux piétons
- Proposer une gestion partagée de la limite entre l'espace public et l'espace commercial : la clôture.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE EXPÉRIENCE :

- Ne pas multiplier les intervenants : 1 seul prestataire ou technicien pour l'ensemble de la démarche (diagnostic, études pre-op, suivi des travaux et veille).
 - Définir dès le démarrage du projet : la liste des acteurs (structures et personnes ressources), le site, son échelle, sa thématique...
 - Nécessité d'animer/motiver les acteurs privés/institutionnels/ Maître d'ouvrage tout au long du projet.
 - Nécessité d'afficher une motivation politique forte : pour les partenaires, avoir de la visibilité sur les objectifs, implication réelle pour éviter les pertes de temps...
 - Le délai de 7 mois est trop court pour mener de front une démarche participative et une phase d'études pré-opérationnelle.
 - Penser aux questions futures d'entretien et gestion des sites, la veille à programmer pour ne pas reproduire des points noirs paysagers.
- **LES FREINS :**
 - Manque d'explication des acteurs privés pour la suite en l'absence d'incitation financière.
 - Manque de structuration des acteurs, problème de représentativité des personnes mobilisées.
 - Projets connexes impactant le site du projet encore méconnus des divers interlocuteurs ou pas assez aboutis pour pouvoir inscrire concrètement un nouveau projet sans risquer son incompatibilité avec des décisions supra (PLU, infrastructure,...) ou contexte politique tendu.

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE SUD-EST DE MANOSQUE :

Des aménagements spécifiques ont été distingués pour les trois séquences urbaines identifiées. Un fil conducteur étant proposé pour conserver un repère paysager, composé d'un système de palissade à définir collectivement et qui s'adapterait à l'ensemble du site, à l'intérieur de laquelle se développe une bande de jardin adaptée à chaque séquence. Exemple : cas du photomontage de la séquence St-Joseph (ci-dessous).

Ce jardin pourra être plus ou moins large selon les possibilités du foncier privé et public comme le suggère le croquis ci-contre.

La création de cette harmonisation paysagère nécessite un choix collectif et une participation financière des entreprises.

Un retour de questionnaire a permis de préciser que celles-ci sont prêtes à poursuivre l'opération, à condition que la collectivité déclenche des opérations de requalification de l'espace public, qu'un soutien financier leur soit apporté et qu'une animation du site se poursuive dans le temps (pour coordonner les projets d'aménagements, envisager une gestion commune du site,...).



Illustrations extraites de l'étude du BE MPG



29

• LES PLUS DU PROJET :

- A permis le dialogue entre acteurs qui participent à l'aménagement du territoire mais restent cantonnés à leur projet, sans partage/vision d'ensemble.
- A permis de ne pas cantonner un projet à un cumul de directives/contraintes qui se juxtaposent, mais de partager les diverses contraintes en amont pour produire un projet général.
- A permis de sensibiliser les acteurs au paysage, l'impact de leurs activités/projets sur le territoire.
- Valorisation des élus des communes de participer à un projet interparcs.
- Volonté de se servir des résultats du projet pour études/projets concrets en cours.
- La démarche participative a permis de mobiliser les élus (via la mobilisation des habitants et entreprises) et de prendre le temps d'écouter les acteurs.

“Paroles d'acteurs”

“Ici ça rassemble trop à un Petit Plan de Campagne”

“On pourrait faire plein de trucs le long du canal, c'est sympa comme ambiance”

“Vue coupée, bord de route pas soigné, sensation de confusion, c'est monotone, c'est triste”

« Ce projet amène la population à participer à tout ce que font les mairies, les élus à leur côté, c'est très passionnant »

« On n'a pas de grands diplômes d'architecte mais on a un regard qui est pratique tout simplement ! »

« On arrive globalement à 60 000 € d'aménagement paysager sans retour direct pour notre activité, on fera la démarche volontaire de participer à la hauteur de 5 à 10 % mais pas au-delà ».

« Forcément nous, en qualité d'enseigne nationale, on adhère au projet et on y mettra notre contribution responsable ».

« Je participerai dans la mesure de mes possibilités mais pas financièrement »

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES



PNR du QUEYRAS (Hautes-Alpes) Commune de Château-Ville-Vieille.

Extension urbaine (zone d'activités) en entrées de villages. Un site de fond de vallée en zone de montagne, physiquement contraint.

Mots clés : Entrées de villages périurbains, zone d'activités, effet de vitrine, risques naturels, eau, route départementale (seule desserte routière de toute la vallée), liaison douce, tourisme.

Carte identité du site d'étude :

Un « linéaire » routier de 2 km de long par 150 m de large entre 2 villages d'une même commune touristique en entrée de Parc.

Département : Hautes-Alpes

Commune : Château-Ville-Vieille

Nombre d'habitants : 350

Place du projet dans la charte du Parc : La charte identifie les enjeux suivants : résorption des points noirs paysagers, liaisons douces en fond de vallée du Guil, amélioration paysagère des zones d'activités, maîtrise des extensions urbaines, gestion des cours d'eau

Etudes prises en compte : Plan communal de Paysage, PLU, PPRN, zonage Natura 2000 (versant adret), Contrat Rivière & Plan de gestion du Guil, Projet d'extension de la ZAE

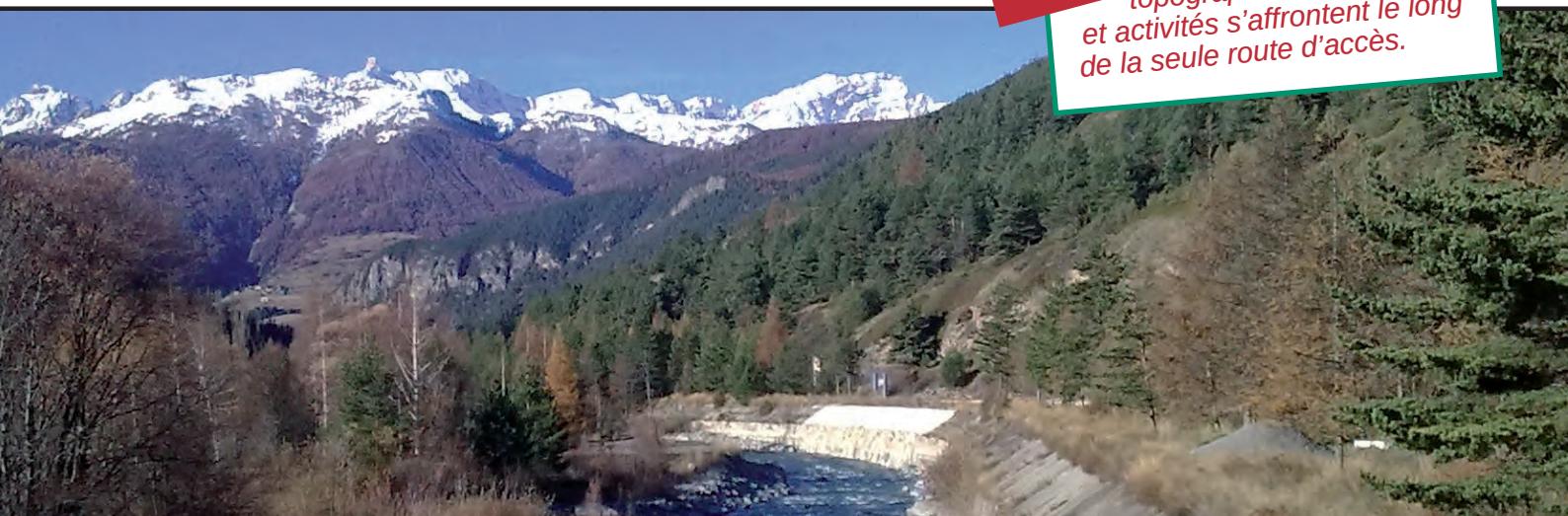
Autres projets sur site : Construction de la maison intercommunale du Tourisme, projet de lotissement artisanal (extension ZAE), restauration des digues & d'une zone humide.

Le site d'étude est situé en entrée du PNR du Queyras, en fond de vallée de montagne, à 1350 m d'altitude. A l'échelle du massif, il est la porte de la haute vallée du Guil. Il se découvre au visiteur qui arrive par la route départementale 947 après de profondes gorges calcaires relativement sauvages et le verrou glaciaire de Château-Queyras/Fort-Queyras (Fort Vauban et site inscrit). C'est également l'unique accès routier (praticable en toutes saisons) vers la majeure partie des villages du Queyras ce qui lui confère le caractère « d'entrée » du Parc. C'est également ici que s'opère une transition géomorphologique et paysagère importante entre vallées calcaires encaissées et vallées schisteuses plus ouvertes. C'est juste après Château-Queyras que débute le site d'étude. Il se caractérise par sa linéarité (environ 2 km) et par sa faible « épaisseur ». Il est indissociable de la route-digue (RD 947) qui le traverse d'ouest en est et le protège des crues

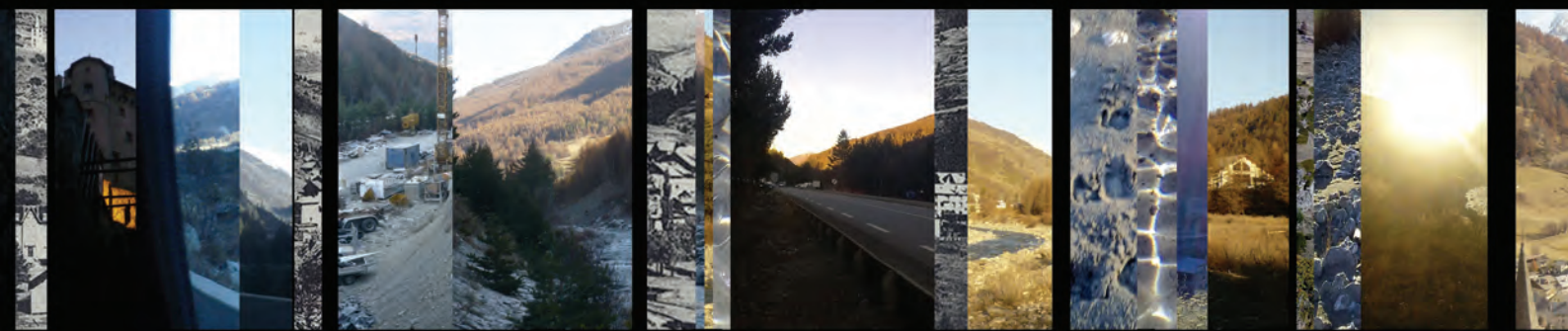
dévastatrices du Guil. Physiquement déjà très étroit, cet espace situé entre les deux principaux villages de la commune connaît un effet de fermeture visuelle ou de « resserrement » accentué par l'enrénement de son versant adret, relativement abrupt et par la densification de la ripisylve du Guil. Dans cette topographie, tout établissement humain devient alors difficile et assez impactant d'un point de vue paysager.

Ce site n'apparaît pas (encore) comme en continuité urbaine des villages mais plutôt comme l'embryon d'une troisième entité urbaine. C'est un lieu de transit et d'activités (les deux vont souvent ensemble : accessibilité et effet de vitrine), constitué d'une petite zone artisanale et commerciale (le Brasq).

Un fond de vallée où topographie accidentée et activités s'affrontent le long de la seule route d'accès.



III. LES EXPÉRIENCES SUR LES TERRITOIRES - QUEYRAS

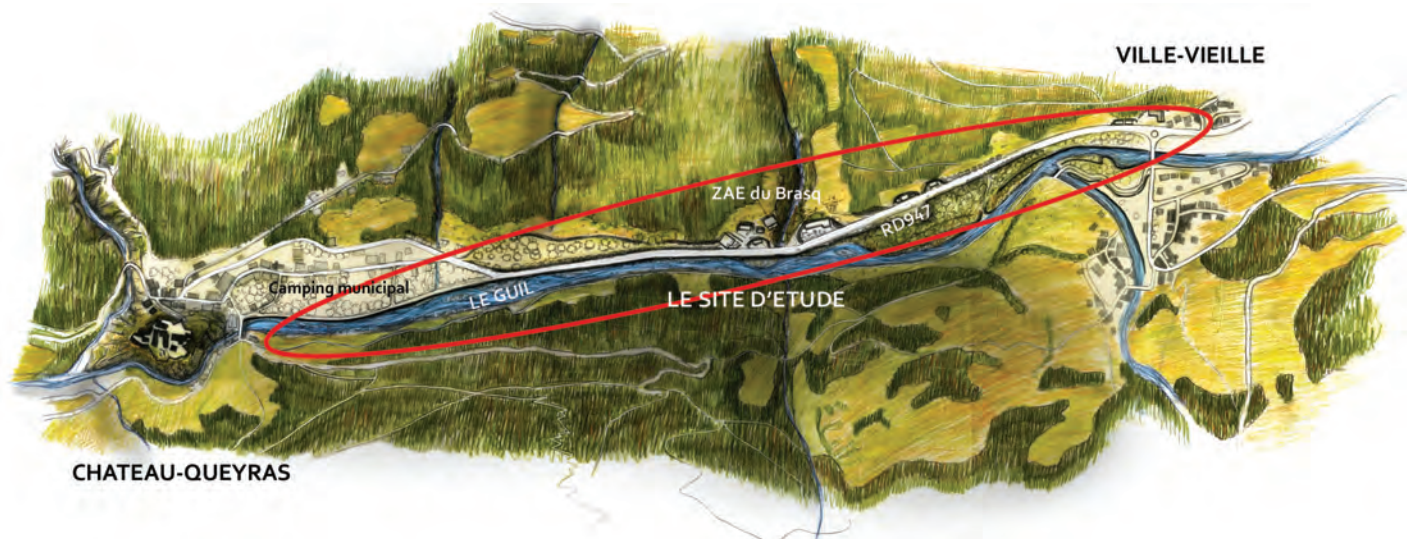


LE CONTEXTE :

La zone d'activités économiques, artisanales et commerciales du Brasq, bien que relativement modeste, est d'intérêt intercommunal. En effet, elle est la plus importante du territoire et supporte des activités caractéristiques de la vie économique locale : commerce du bois (scieries), fromagerie, Maison de l'Artisanat (espace d'expo et de vente de produits locaux), future maison intercommunale du Tourisme, mais aussi : garage, station-service, supermarché, transports en commun, agence bancaire. Facilement exploitable dans ce contexte naturel et urbain, l'effet de vitrine est recherché par les entreprises mais malheureusement pas toujours réussi. A noter qu'il ne leur est d'ailleurs guère proposé d'autres choix d'implantation. Située entre les deux villages de la commune, Château-Queyras et Ville-Vieille, elle représente désormais une

troisième entité urbaine, un entre-deux incontournable et en développement. L'attrait touristique et patrimonial de la commune (camping municipal, Fort-Queyras) et du Queyras en général, ainsi que la présence de services font aussi l'intérêt du site. A cet égard, le Plan communal de paysage (2005), soutenu par le PNR et la Région, proposait déjà certaines améliorations paysagères dont l'aménagement d'une liaison douce (voie verte) entre les deux villages. Plusieurs contraintes, naturelles et réglementaires sont également à signaler : forte présence de risques naturels (inondations & chute de pierres) et Plan de Prévention des Risques en conséquence, zone de protection spéciale (Natura 2000), Plan de gestion du Guil, nécessité de protéger la RD, seul axe de communication de la vallée.

31



les points noirs paysagers dans 5 Parcs naturels régionaux

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

LE DIAGNOSTIC...

Confié aux étudiants paysagistes diplômables de l'ENSP, dans le cadre d'Ateliers Pédagogiques Régionaux, le diagnostic paysager participatif s'est déroulé de novembre 2011 à avril 2012.

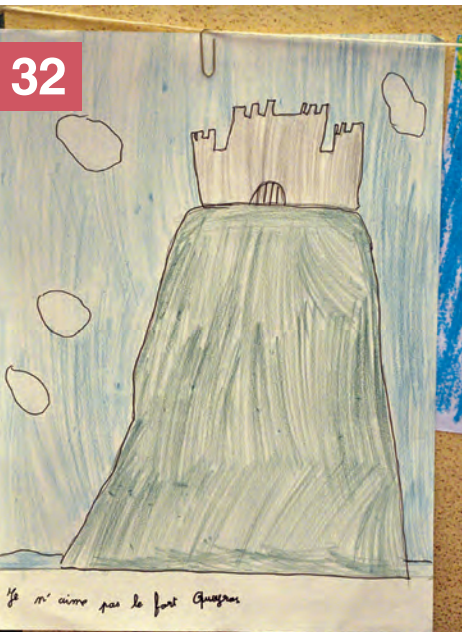
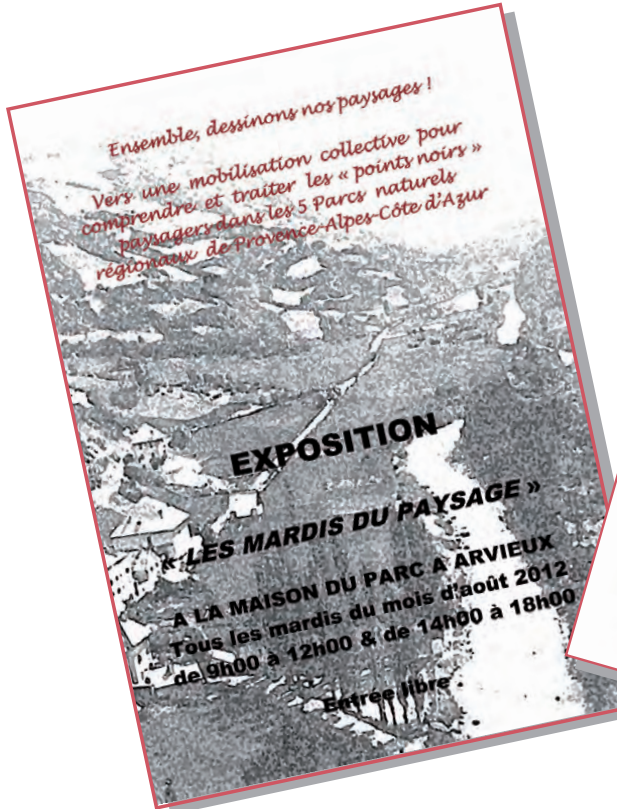
Le travail des trois étudiants encadré par Jacques SGARD, paysagiste dplg et enseignant à l'Ecole, a consisté à porter un regard neuf (découverte) sur le site et le territoire du Parc. Il a permis de mettre en évidence les structures paysagères du site en le replaçant dans un contexte géographique, historique, urbain et paysager plus global (emboîtements d'échelles, séquences paysagères, rythmes). L'objectif principal n'a pas été de pointer les dysfonctionnements urbains ou les dégradations/banalisation paysagères du site, mais de susciter une démarche participative, c'est-à-dire l'intérêt et le questionnement des élus, des acteurs locaux et de la population.

Les conclusions : La question paysagère renvoie effectivement à d'autres questions sous-jacentes liées à l'économie, l'histoire, la politique locales et à toute la complexité de l'interaction homme-milieu. L'intégration paysagère des activités humaines n'est pas un problème d'ordre esthétique.

Le Queyras, un paysage de montagne insulaire



Diagnostic participatif expérimental : notre démarche

Les acteurs du site :

Les acteurs institutionnels :	Les acteurs locaux :
Commune de Château-Ville-Vieille	10 commerces & entreprises (Intermarché, Crédit Agricole, Sté Queyrassine du bois, Fromagerie de Château-Queyras, Maison de l'Artisanat, Garage Toyota, ERDF/RTE, Association patrimoine Château-Q, etc.)
Communauté de communes du Queyras	
Parc naturel régional du Queyras	
Conseil Général des Hautes-Alpes	
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	



Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

Confié aux étudiants paysagistes diplômables de l'ENSP, dans le cadre d'Ateliers Pédagogiques Régionaux, le diagnostic paysager participatif s'est déroulé de novembre 2011 à avril 2012.

Les conclusions : La question paysagère renvoie effectivement à d'autres questions sous-jacentes liées à l'économie, l'histoire, la politique locales et à toute la complexité de l'interaction homme-milieu. L'intégration paysagère des activités humaines n'est pas un problème d'ordre esthétique.



Ensemble, dessinons nos paysages !
Vers une mobilisation collective pour
comprendre et traiter les « points noirs »
paysagers dans les 5 Parcs naturels
régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

EXPOSITION
« LES MARDIS DU PAYSAGE »
A LA MAISON DU PARC A ARVIEUX
Tous les mardis du mois d'août 2012
de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 18h00
Entrée libre



Les acteurs institutionnels :

Commune de Château-Ville-Vieille
Communauté de communes du Queyras
Parc naturel régional du Queyras
Conseil Général des Hautes-Alpes
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les acteurs locaux :

10 commerces & entreprises (Intermarché, Crédit Agricole, Sté Queyrassine du bois, Fromagerie de Château-Queyras, Maison de l'Artisanat, Garage Toyota, ERDF/RTE, Association patrimoine Château-O, etc.)



vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

... PARTICIPATIF :

« Mercredi 28 et jeudi 29 mars 2012 de 9h à 12h une exposition a été présentée en Mairie de Château-Ville-Vieille suite au travail des étudiants paysagistes de l'Ecole de paysage de Versailles et de Marseille invités par le Parc à réfléchir sur le devenir de la traversée de Château-Queyras à Ville-Vieille. Une permanence était également assurée pour expliquer et recueillir l'avis des habitants. Cette concertation s'est poursuivie le 30 mars 2012 par une exposition-débat dans la salle de réunion de la maison de l'Artisanat où furent exposés les résultats de l'enquête mêlés aux travaux d'étudiants en paysage. Ce fut l'occasion pour tous de se rencontrer autour d'un verre, d'échanger, de dessiner et de réfléchir à l'amélioration paysagère de cette zone en devenir... ».



“Paroles d’acteurs”

« Aucun de nous ne connaissaient le Queyras, on est venu ici, on a observé les dynamiques de la rivière, l'agriculture, cette route construite sur une digue, qu'est ce que le paysage du Queyras. Concrètement sur le terrain, c'est de l'arpentage, le crayon, le carnet de croquis et les photos. Du coup ce n'est pas évident d'aller de voir les gens de but en blanc : « Bonjour ! On est là pour traiter les points noirs paysagers !!! »

« Jusqu'à présent, on a vécu avec ce que l'on avait et on ne se posait pas de questions. Il se trouve qu'avec l'arrivée du Parc, avec les gens qui veulent de plus en plus de nature, cela pointe tous ces points néfastes que nous, on ne voit pas parce que l'on vit avec. »

« Il y a beaucoup de possibilités. On sera plutôt confronter à des divergences d'idées, d'opinion mais là, il suffit de discuter pour trouver un point de rassemblement ».



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE :

L'Agence de paysage "Terre en vue", assistée de l'association "Arènes" (concertation, démarche participative) ont été retenues pour élaborer une esquisse ou avant-projet de requalification du site de Château -Ville-Vieille.

Un long travail d'analyse du site sur la base du diagnostic participatif réalisé par l'équipe d'étudiants de l'Atelier pédagogique régional et au travers des travaux et études déjà réalisés ou en cours a été entamé à partir d'octobre 2012. Plusieurs moments d'enquêtes de terrain et de rencontres entre parties prenantes et partenaires du projet ont eu lieu pour construire une ou plusieurs propositions d'intervention.

Les enjeux ne pouvaient se restreindre à la résorption des « points noirs » (décharge de gravats, stockage d'épaves automobiles, entreposage de matériaux, etc.). Cette question a dû s'inscrire dans une réflexion globale (transversalité) de projet partagé de vallée :

1. Réouvrir les vues patrimoniales,
2. Se reconnecter à la rivière (proximité, visibilité),
3. Mettre en valeur le milieu naturel (milieu humide),
4. Créer une liaison douce (voie verte et blanche),
5. Accompagner le développement urbain (ZAE),
6. Accompagner les projets d'infrastructures (protection des berges du Guil & aménagement de RD).

LA DEMARCHE & LES OUTILS

LA DÉMARCHE :

Approche par l'élaboration d'un projet de territoire à caractère transversal

- 1/ Définir la bonne échelle du territoire, et ne pas en rester aux seuls «points noirs»
- 2/ Trouver un projet à cette échelle qui permette l'approche transversale

- permet d'aborder de nombreuses thématiques
- permet de relier paysage et activités humaines
- permet de «réviser» la définition des points noirs et de les intégrer à une réflexion plus large

Difficile à faire comprendre aux institutionnels :

la transversalité, le fait d'élaborer un projet ensemble qui dépasse leur propre intérêt

Plus facile avec les acteurs privés et publics locaux :

valorisation, implication

LES OUTILS :

Google Street

- appropriation, perception différente, tel un touriste par les habitants, usagers eux-mêmes,
- permet une vision commune, approche très détaillée, réglage fin des vues (difficile sur site)
- donne aux acteurs l'envie de s'exprimer
- permet au technicien du paysage d'effectuer son diagnostic live, lecture de paysage «au toucher»

A affirmer, notamment la lecture de paysage et l'expression des acteurs.

Table graphique

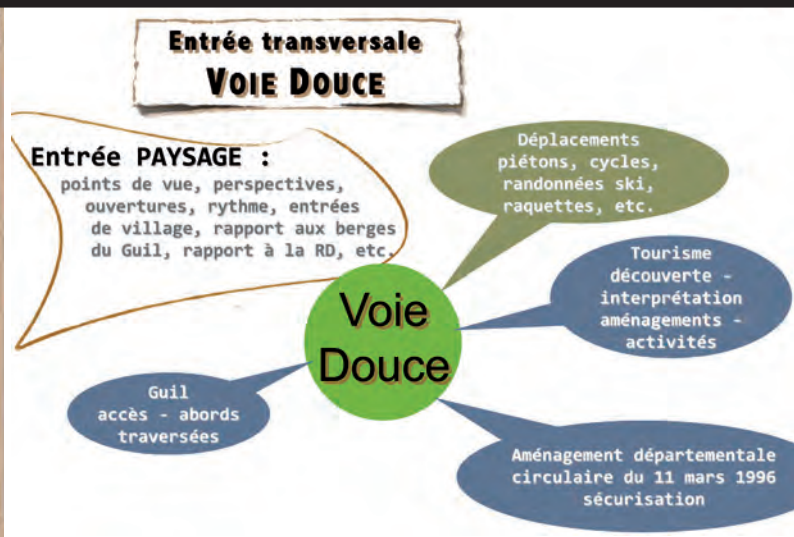
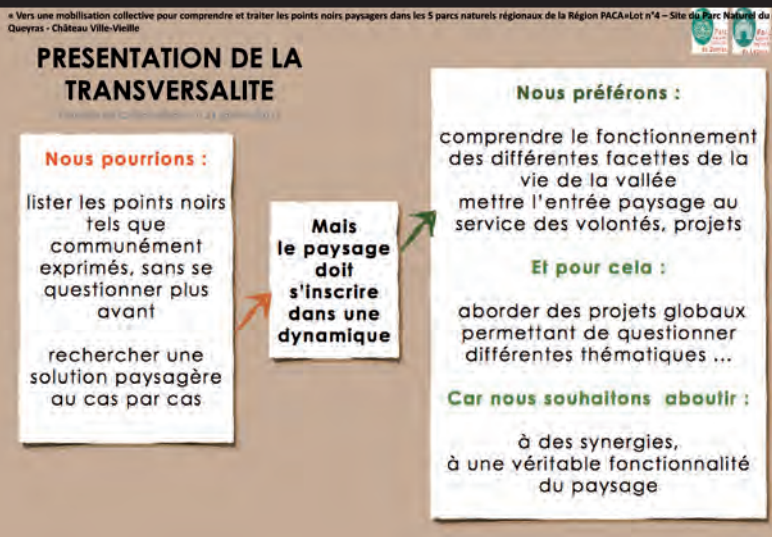
- permet d'évaluer tout de suite les possibilités et discuter sur les orientations de façon débridée
- permet l'expression des acteurs

Bien définir et expliquer le but de la séance : recueillir des avis, des propositions.

Demande une bonne préparation préalable pour faire avancer le projet.

Demande de l'entraînement manuel pour la maîtrise de l'outil informatique.

Attention à laisser les acteurs composer le projet eux-même.



Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

Le projet :

Valoriser un paysage naturel de la plus haute valeur tout en préservant des activités commerciales et artisanales nécessaires à la région.

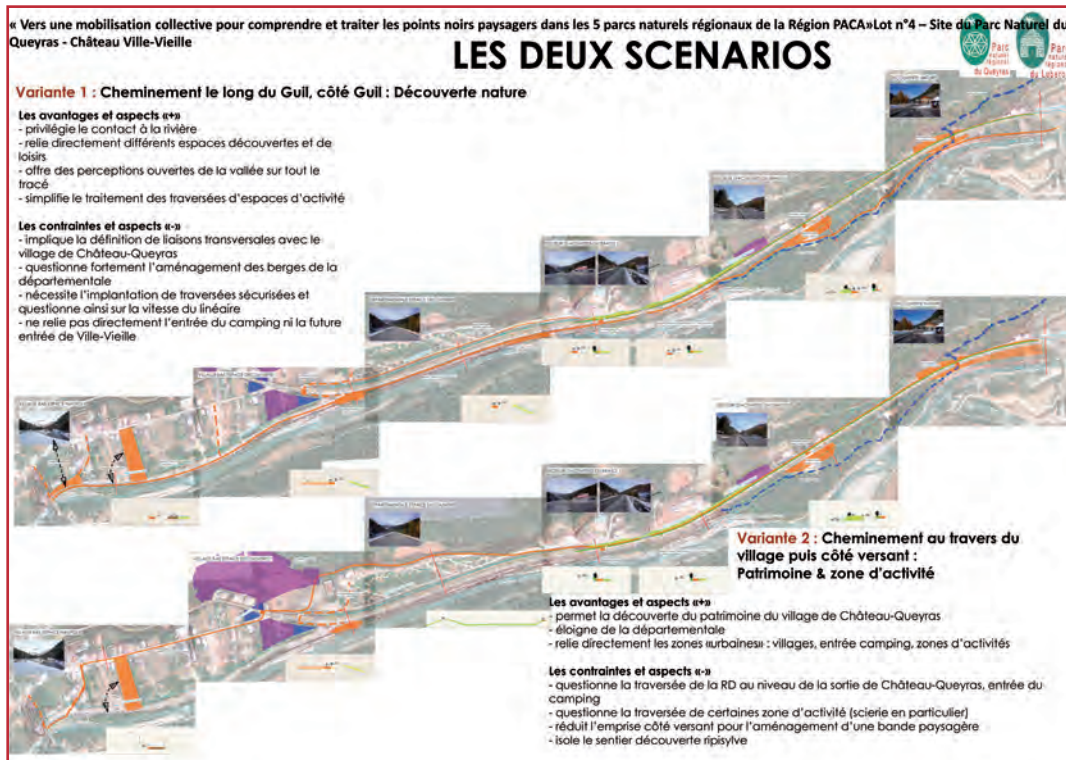
Recomposer le paysage linéaire de la route avec tous les acteurs locaux, en donnant une place à tous les utilisateurs, entre montagne et rivière...

PROPOSITIONS :

Deux scénarii d'amélioration paysagère au travers d'un projet relativement fédérateur de « liaison douce » en relation avec la rivière et les activités ont été présentés à la commune ainsi qu'aux acteurs locaux et institutionnels. Dans un cas comme dans l'autre, il est question d'accompagner les aménagements.

- **Une bande paysagère** sur la quasi-totalité du linéaire, en bords de RD, non pas pour cacher les activités professionnelles mais comme lien paysager entre espaces public et privé.
- **Des espaces nature et découverte** (donner à voir et à comprendre) : le parcours sera rythmé par ces espaces déjà définis mais à relier au tracé de la voie douce en y trouvant le « code d'aménagement ».
- **Des carrefours, des traversées** : l'aménagement des carrefours notamment en entrées de villages, ainsi que des traversées piétonnes questionnent fortement l'impact paysager mais surtout la sécurité et par conséquent le gabarit et le statut des voies (principalement la RD).

- **L'espace nautique de Château-Queyras** : Les traitements de cet espace au pied de Fort-Queyras et en début de voie douce doivent s'axer sur la gestion des stationnements et la conservation des vues remarquables sur le Guil, le traitement de la protection de berges et des dispositifs de mise à l'eau des embarcations.
- **L'entrée de Ville-Vieille** doit être traitée par la mise en relation de l'entrée routière avec le débouché de la voie douce, des espaces de découverte et de repos en carrefour, ainsi qu'avec la future maison intercommunale de tourisme.



“Paroles d'acteurs”

« Ce qui est le plus important pour moi dans le diagnostic, c'est la rencontre, c'est de rencontrer le plus de personnes possibles avec la plus grande liberté. On ne risque rien, il n'y a pas de peur à avoir, au contraire, on a tout à apprendre »

« Ce n'est pas tellement le paysage pour le paysage, mais l'avenir économique du territoire. Vu que l'on est dans le Parc du Queyras, cet avenir dépend de la bonne volonté de tous, des gens du pays, des élus, des gens du Parc pour un avenir économique parfaitement intégré au paysage environnemental que l'on connaît dans le Queyras et qui a une belle réputation ».

« Ce qui m'intéresse c'est le but final, comment en prenant des photos à l'automne 2012, si on reprend des photos en 2016-2017, comment on a réussi à faire évoluer cette entrée du Queyras ».

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES



Carte identité du site d'étude :

Surface : 15 000 ha dont une grande partie immergée

Départements : Alpes de Haute-Provence et Var

Nombre de communes : Aiguines et Moustiers

Nombre d'habitants : site inhabité mais fréquenté par 5 000 touristes/jour au pic de fréquentation estivale.

Protections : loi littoral et montagne, RNG, RN volontaire, site inscrit et classé, ZSC, ZPS, OGS, ENS....

PNR du VERDON

Le Galetas

Occupation de l'espace par des installations non maîtrisées et temporaires

Mots clés : lois Littoral et Montagne/site touristique/camping/stationnement/plage.

Place du projet dans la charte du Parc :

Site référencé au Plan de Parc comme "Installation touristique dégradée dont la requalification paysagère doit être programmée".

Etudes prises en compte : PLU et opération Grand Site

Autres projets sur site : navettes estivales en bus entre les campings de Moustiers et le Galetas

36

Le Galetas est le site touristique le plus fréquenté du territoire du Parc. Il constitue une véritable porte, entrouverte sur l'immense couloir que constituent les gorges du Verdon. Lieu de confrontation de deux ambiances paysagères opposées, on y retrouve d'une part, le paysage minéral du défilé rocheux des gorges, et d'autre part, le vaste plan d'eau constitué par le lac de Sainte Croix, qui a su développer de nombreuses activités de loisir liées à l'eau.

A la croisée des sites, des paysages et des communications, le Galetas est à cheval sur 2 communes et 2 départements, Moustiers-Sainte-Marie au nord, dans les Alpes de Haute-Provence et Aiguines au sud, dans le Var.

Ce site est intégré dans de nombreux périmètres de protection touchant au paysage, à l'intérêt faunistique, floristique et géologique (loi littoral et montagne, site classé et inscrit, en limite d'OGS, ZSC, ZPS et RNG, plan de gestion et d'aménagement du lac de Ste Croix...).

Aujourd'hui, au cœur des préoccupations économiques et de protection des milieux, le Galetas est l'une des plus grandes opportunités du Verdon en terme de projet paysage.

Un site touristique emblématique saturé, banalisé, encombré, sous pression réglementaire forte et conflictuelle



vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

LE CONTEXTE

Le site se décompose en plusieurs lieux : côté Moustiers, un premier parking donne à voir le site de surplomb. Un lieu d'accueil et de loisirs (locations, plage, parking aménagé) se trouve avant les gorges, sur la plage de l'Etoile. Un petit parking avec point information est aménagé à l'entrée des gorges.

Le pont constitue le point de passage obligé entre les rives droite (Moustiers) et gauche (Aiguines) du Verdon, c'est également un incontestable point d'arrêt : on vient au Galetas pour voir l'entrée des gorges depuis le pont.

Au sud, côté Aiguines, on trouve une série de plages sur plus de trois kilomètres, jusqu'à la plage dénommée Chabassol. De nombreuses activités de loisirs y sont proposées en saison estivale :

- locations de pédalos, bateaux électriques, canoës-kayaks pour découvrir les gorges
- camping municipal de 350 emplacements avec restaurant et supérette.
- équipements d'accueil tels que : aire de pique-nique, poste de secours, toilettes...

Chaque année, le Galetas accueille entre 800 et 900 000 visiteurs, dont 700 000 concentrés sur la période estivale. Lors du pic de fréquentation en juillet et août (on dénombre 5 000 personnes par jour et 450 embarcations en même temps à l'entrée des Gorges), le paysage du Galetas est semblable aux plages méditerranéennes, où se donnent en spectacle les multiples couleurs des bateaux, bouées, serviettes et parasols.

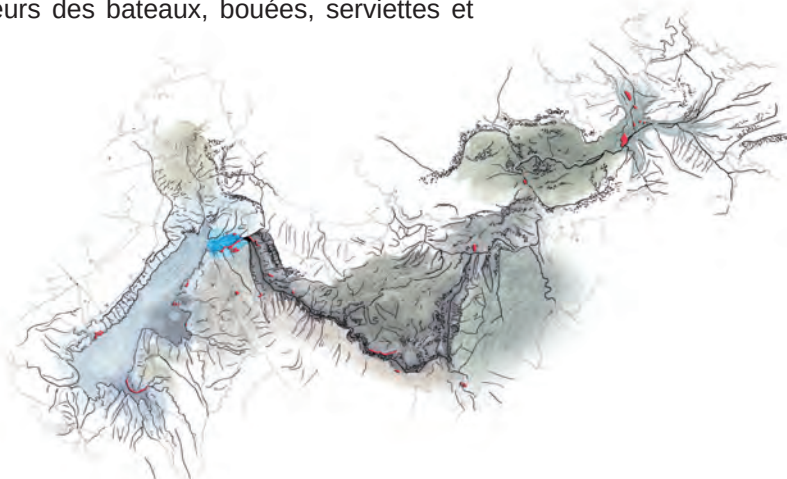
Le lac de Ste Croix est concerné par la Loi Littoral, qui vient préserver ses rives de constructions pérennes. Tandis que les locations nautiques libèrent les plages à la fin de la saison, certaines structures, démontables, restent en place toute l'année sur le site.

Les constructions, les installations, les aménagements sont hétérogènes. Ils ont été mis en place au coup par coup. Les espaces de stationnement sont très présents, et les sols fatigués. L'absence d'un projet infrastructurel lisible a conduit à une banalisation du paysage.

Cette banalisation, dans le contexte d'une société où le tourisme est devenu une industrie, a conduit à un engorgement du site, et à des pratiques irrespectueuses : camping sauvage, stationnement illégal, feux, abandon de déchets, dégradations et incivilités.

La gestion de cette problématique doit prendre en compte :

- la dimension économique du site générée par le tourisme, principale source d'activités du territoire (70 emplois estimés côté Aiguines),
- le contexte juridique (lois Littoral, Montagne, limite du site classé et servitudes liées au captage des eaux)
- la pression sociale et les divers recours juridiques qui ont engendré une frilosité à intervenir pour améliorer, requalifier l'accueil du public.



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

LE DIAGNOSTIC....

Le diagnostic participatif a été mené d'octobre 2011 à avril 2013 par 3 étudiants de l'école nationale supérieure des paysages de Versailles.

L'étude menée sur le site du Galetas traite de l'intégration paysagère des infrastructures touristiques à partir d'une approche générale du territoire du Verdon.

L'étude a dégagé un enjeu principal : aménager les lieux en accord avec l'envergure du site.

A partir de leur regard de spécialistes du paysage et des perceptions recueillies lors de la démarche participative (voir ci-dessous), il est apparu qu'un projet d'ensemble devrait être porté, visant à organiser les flux, les activités et les équipements de façon stratégique. Les principes suivants ont été posés :

- harmoniser la signalétique et les infrastructures à l'échelle du site, tout en s'accordant avec la singularité du paysage du Galetas.
- maîtriser et réguler les flux et les activités
- ménager le milieu naturel, afin de ne pas le dégrader.

Cette expérience a probablement permis de porter un nouveau regard sur ce site et d'intéresser les habitants à leur paysage.

...PARTICIPATIF

Cette démarche s'est intéressée à 2 types d'acteurs :

- Les acteurs socio-économiques du site par l'envoi d'un questionnaire par les étudiants. Cette méthode n'a recueilli que peu de retours et a ainsi été complétée par des entretiens individuels réalisés par les techniciens du Parc.
- Les usagers du site et les habitants des communes par l'organisation d'une balade contée sur le thème des paysages. Cette rencontre organisée le 25 février 2012 a réuni 37 participants. Cette journée, construite autour de divers ateliers, invitait les citoyens à porter un regard sur le paysage, vierge de toute analyse ou diagnostic en s'appuyant sur leur ressenti et émotions. Ces exercices ont permis de recueillir la perception et le regard d'usagers du site.

Cette démarche participative a permis une confrontation du diagnostic et d'amorcer une communication autour de ce projet de requalification pour le Galetas.



Exercice du goûter paysage visant à connaître la perception du site par les habitants

Les acteurs du site :

Les communes de Moustiers et Aiguines : maires

8 loueurs d'embarcations nautiques (sociétés privés côté Aiguines et Société d'économie mixte côté Moustiers)

Le camping (gérant) et les commerces (responsable de l'épicerie et du restaurant)

Les services de l'Etat : DREAL, DDT 04 et DDTM 83

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Conseils Généraux des Alpes de Haute-Provence et du Var

Le Parc naturel régional du Verdon

Association des guides du Verdon

EDF



Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter



Organisation et gestion actuelle des stationnements

Proposition d'organisation et gestion des stationnements

L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

Durant 11 mois, de juillet 2012 à juin 2013, le bureau d'études retenu dans le cadre de l'appel d'offre a tout d'abord complété le diagnostic par un travail de terrain, de rencontres des acteurs, d'analyse du contexte juridique et foncier. Il s'est ensuite longuement attaché à construire les orientations d'un projet partagé par tous, en multipliant les allers-retours entre élus, acteurs économiques et services de l'Etat, pour aboutir à une esquisse.

Le projet de requalification paysagère propose :

1/ RÉINTÉGRER LE SITE DU GALETAS DANS SON MILIEU

Renaturation de la plage avec des zones de reprise spontanée des végétaux (mise en défens de certains espaces fragiles, canalisation des flux, stationnement reculé au-delà de la bande des 100m), préservation des corridors boisés ou continuum arborés, ripisylve, etc.

Utilisation de matériaux intégrés (stationnement, barrières, etc.) et respect du terrain

2/ AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC

Information du public (signalétique, point d'accueil léger)

Sécurité (aménagements de la route pour gérer les traversées, cheminements piétons, etc.)

Hygiène (WC supplémentaires vers le pont, conteneurs à ordures ménagères sur les parkings, etc.)

Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite entre la zone de stationnement et la zone de baignade surveillée

Améliorer la qualité de l'accueil (ombrage, etc)

3/ MIEUX GÉRER LES FLUX DE PIÉTONS ET DE VÉHICULES

Repenser globalement le stationnement en le sortant de la bande des 100 m et en l'éclatant en poches côté Aiguines

Conserver une poche réduite de stationnement en dessous de la route (hors bande des 100m) à proximité du poste de secours mais le passer en parking payant

Pour les 4 zones déplacées au-dessus de la route (dont une poche prise sur le camping), conserver la gratuité du stationnement (à voir pour Moustiers)

Réduire la capacité de stationnement totale de 1030 véhicules environ à 870 véhicules.

Favoriser les déplacements alternatifs (lien avec navettes bus depuis Moustiers qui seront testées à l'été 2013)

Prévoir des liaisons piétonnes depuis les espaces de stationnement et de services vers les zones de plage (platelage bois pour canaliser les cheminements, etc)

4/ OUVRIR LE SITE SUR SON ENVIRONNEMENT

Faire le lien entre ces nouveaux espaces de stationnement, les sentiers de randonnée (côté Moustiers en particulier) et les sites d'escalade (côté Aiguines en particulier)

5/ AMÉLIORER LES CONDITIONS D'IMPLANTATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Déplacement de l'épicerie et du restaurant dans l'enceinte actuelle du camping

6/ INTÉGRATION PAYSAGÈRE DE PONTONS ET DE REMORQUES/ROULOTTES

Plus pratiques pour les loueurs d'embarcations nautiques et préservant la qualité paysagère de ce site de renommée mondiale.

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE EXPÉRIENCE :

- Partir du paysage, d'une approche sensible, favorise la construction collective d'un projet d'aménagement ;
- S'autoriser à prendre du temps pour le diagnostic afin d'arriver à un diagnostic complet, partagé et approprié ; Ce temps permet d'écouter les acteurs et de faire évoluer leur perception et position ;
- Mélanger les publics pour générer un dialogue : apprendre à parler la même langue, à se mettre à la place de l'autre, casser les préjugés ;
- Partir du paysage, une approche sensible, favorise la construction d'un projet d'aménagement ;

“Paroles d'acteurs”

« Avec ce projet on va peut-être avoir quelque chose pour travailler de manière plus élégante »

« Ce qui nous empêche d'agir ce sont les lois qui nous interdisent tout bêtement »

« Moi, ma réaction a été très positive, parce que j'ai dit « ouf, enfin on va peut-être pouvoir travailler plus sereinement » »

« C'est très compliqué de planter un arbre ici sans avoir 10 000 autorisations, c'est juste un exemple et il y a comme cela plein de choses qui freinent tout le monde ».

« J'adorerais retirer ce camion qui est une verrue au bord du lac et mettre une structure similaire pour tous »

Le projet :

Restaurer le site dans son milieu naturel en valorisant ses valeurs environnementales

Améliorer l'accueil du public et les aménagements des acteurs économiques.

Gérer les flux et adapter les équipements saisonniers à la qualité du lieu

SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA PLAGE LES APPONTEMENTS

Appontements flottants démontables

Caissons lestés en PVC

Plancher sur poutres alu

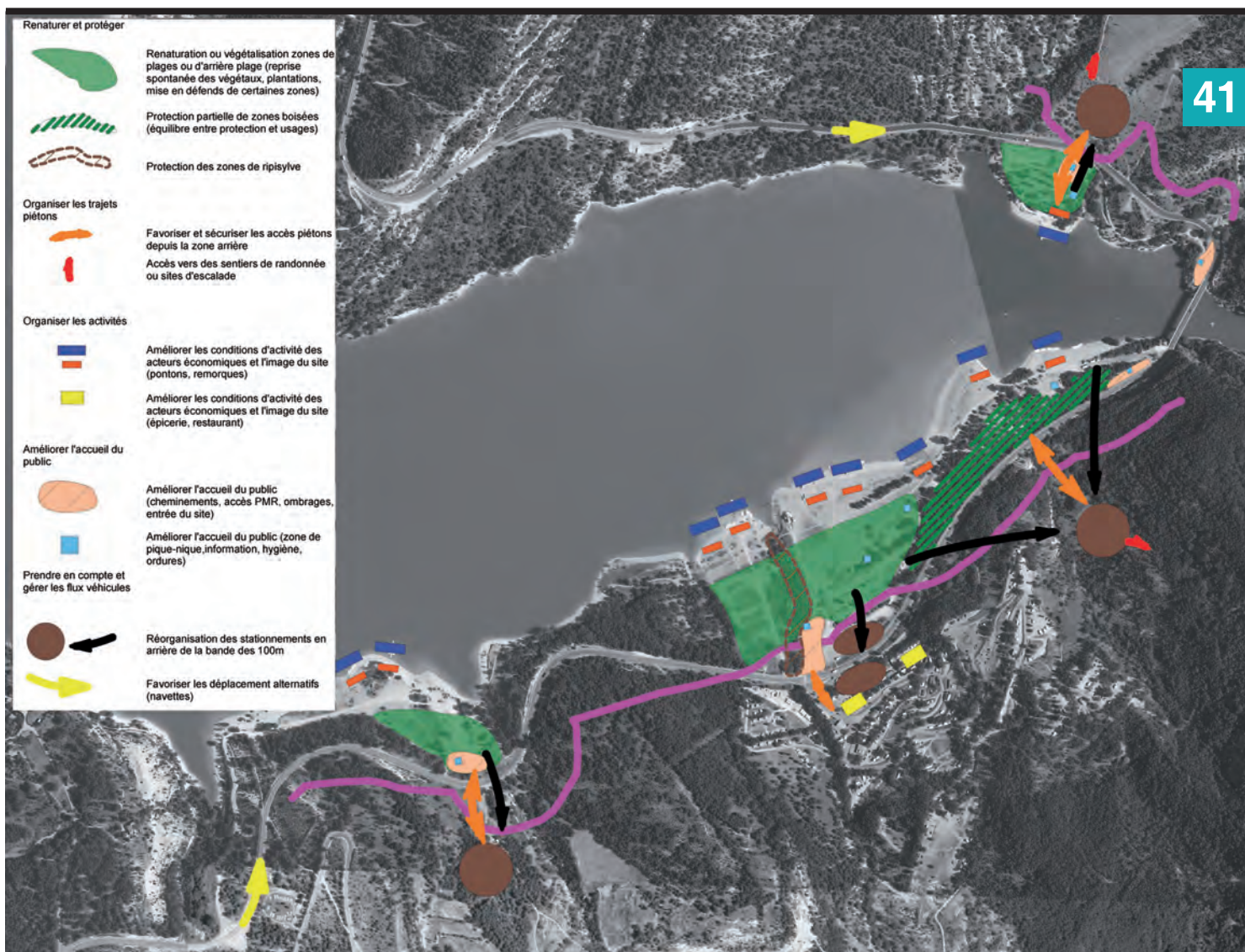
Flotteurs pneumatiques

Ancrages dans le sable

Démontage : flotteurs pneumatiques ou métalliques

DES QUESTIONS EN SUSPENS :

- Quelle valeur ajoutée d'un diagnostic préalable porté par un prestataire différent ?
- Quelle plus value de la participation des habitants sur ce projet ?



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

LE GROUPE GÉNÉRAL

Le groupe général est une instance de travail qui a rassemblé acteurs publics et privés à l'échelle départementale ou régionale. Son objectif est d'étendre les réflexions engagées localement, de prendre de la hauteur en apportant un regard extérieur sur les expériences sur sites.

La question générale posée lors de ces rencontres était : « Quelles sont les marges de manœuvre, les capacités à agir des différentes parties prenantes pour requalifier les paysages ? »

Le groupe général s'est réuni à deux reprises :

- Le mercredi 21 novembre 2012 à La Manade Blanc à Arles - 52 acteurs réunis
- Le mardi 4 juin 2013 dans le village de Lamanon - 62 acteurs réunis

Ces rencontres étaient structurées de manière à favoriser les échanges entre ces acteurs de cultures différentes. Une alternance était proposée entre échanges en réunions plénières sous forme de présentations illustrées ou de tables rondes permettant d'apporter les bases communes à la réflexion et temps en ateliers ouvrant sur des sujets spécifiques autour d'animations, de sorties de terrain encourageant les échanges plus individuels.

Les réunions des groupes généraux ont permis :

- de sérier la définition du « point noir paysager ».
- d'affirmer la nécessité de confronter les perceptions et les représentations souvent liées à l'usage avant d'élaborer un projet global.
- d'apporter des éclairages sur les publics cibles, les méthodes et intérêt de la participation citoyenne (toucher les « têtes de réseaux », développer des approches offensives, originales et conviviales, éviter de sursolliciter...).
- d'identifier des leviers à la mobilisation d'acteurs privés et notamment les « coups de pouce » favorisant l'engagement.
- de conseiller une communication autour de la notion de qualité de vie, du « vivre ensemble », d'approches plus fonctionnelles telles que les transports sans forcément parler de paysage.
- de rappeler la fonction centrale du conseil et de la sensibilisation à ces questions qui pourraient notamment être opérées par les instructeurs de permis de construire.
- d'échanger sur les outils et méthodes pour construire un projet concerté acteurs publics et privés.
- de présenter le rôle des conventions et structures de gestion collective pour favoriser l'engagement multipartenarial.

42

Les acteurs impliqués

ABF 04, ABF 84, ACCM, Agence GéoPé, Agir en ville, Aix-Marseille Université, AMDA Production, ARENEs, ARPE PACA, Association des Amis du Vieil Arles, V. Baggioni/sociologue, Bleu Vert SAS, Bonna Sabla, CAUE 05, CAUE 13, CCIT du Pays d'Arles, CNRS/DESMID, CNRS/TELEMME, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, Communauté d'Agglomération AggloPôle Provence, Commune d'Arles, Commune de Lamanon, Commune de Manosque, Commune de Toulouse, Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, Conseil Général du Var, Conseil Général de Vaucluse, Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur, Crédit Agricole, DDT 04, DDTM 13, DREAL PACA, ECP/Affichage, EDF, ERDF, Hunky Dory, KP, Le verre d'eau, C.Lambardo/Habitant Gimeaux, MPG, R.Mauméjan/riziculteur, Pays d'Arles/Conseil de développement, Paysage et Ecologie, PM Consultant, PNR Alpilles, PNR Camargue, PNR Queyras, PNR Luberon, PNR Verdon, RDD Affichage, JF.Rougé/architecte, RTE, B.Séjourné/architecte, Synmadrem, A. Talbourdeau/sociologue, Terre en Vue, Verdon Canoë.

Mobilisation des
acteurs régionaux
autour du projet :
le groupe général



vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter

IV. UNE ANALYSE ENRICHIE PAR LES ACTEURS



*Le diagnostic
est aussi fait
par les paroles
d'acteurs !*

L'APPORT DES TÉMOIGNAGES D'ACTEURS :

David Grzyb, adjoint à l'urbanisme de la ville d'Arles :

« il est nécessaire de rappeler l'enjeu économique de la gestion des paysages notamment sur les territoires à vocation touristique. Les élus possèdent les outils pour éviter une dégradation du paysage mais aucun outil n'existe pour améliorer une situation existante : ce projet a tout son sens pour les acteurs politiques. La question de l'appropriation du territoire par les habitants est une dimension également centrale pour les élus ».

Robert Mauméjan, riziculteur : « La distribution gratuite d'arbres par le Parc de Camargue est essentielle pour mobiliser les habitants, agriculteurs et entreprises pour le reboisement de la tête de Camargue. Ce geste simple permet à chacun de devenir acteur de son territoire ».

Christian Lombardo, habitant du Hameau de Gimeaux : « Aujourd'hui, il est difficile de faire participer les citoyens même lorsque des espaces sont mis à leur disposition. Les actions éducatives en direction des enfants sont le principal moteur pour mobiliser les adultes et surtout préparer l'avenir »

Pierre Cambon agent territorial de la ville de Toulouse : « Toutes les enseignes ont joué le jeu du réaménagement collectif place du Capitole à Toulouse. Voici les principaux leviers : les rencontres individuelles et collectives menées directement par les élus, l'attribution d'une aide financière (50 % des frais d'enseignes) et l'effet « tâche d'huile » à partir du symbole « Mac Donald ».

Jürgen Debald , PDG de la société Bleu Vert :

« Une entreprise n'a pas de vision ni vocation d'aménagement du territoire mais peut juste interférer sur sa propre structure. » Son intervention nous a permis d'identifier la pertinence d'intégrer ces questions de paysage actuellement absente de la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise). Même si la motivation individuelle du chef d'entreprise reste le moteur principal de l'action, les encouragements financiers peuvent contribuer à investir dans ce sens.



43

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

L'accessibilité et la transversalité de la notion de paysage en ont fait un moyen privilégié d'aborder globalement mais concrètement (approche sensible) la complexité et la diversité des enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Parce que l'approche paysagère est par essence qualitative, multisectorielle et collective, elle est un bon moyen de trouver ensemble de meilleures réponses aux grandes problématiques territoriales d'aménagement.

De nombreuses initiatives en France et à l'étranger tendent à montrer la pertinence et l'intérêt de l'approche paysagère tant dans les questions de connaissance ou d'analyse des territoires que dans les questions de stratégie d'intervention ou encore de partage et d'appropriation sociale des projets.

Depuis la loi Paysage de janvier 1993 et la Convention de Florence (octobre 2000), le paysage quotidien ou « ordinaire » a retrouvé une valeur fédérative. Les politiques courantes de protection des sites singuliers ou remarquables nées au XX^{ème} siècle ne permettant pas de préserver ni de gérer la qualité paysagère des paysages ordinaires.

L'approche environnementale de l'aménagement et du développement puis celle du développement durable ont pris une place croissante dans l'ensemble des politiques publiques (urbaines, agricoles, économiques, etc.).

Elles offrent effectivement une méthode globale d'appréhension des projets. Pour autant, elles ne traitent pas toujours du paysage, ne font pas appel aux mêmes leviers d'action et demeurent moins accessibles à tous.

1. METHODOLOGIE DE L'EXPERIENCE

Un des objectifs de l'appel à projet portant sur la question des « points noirs paysagers » vise à élaborer une méthode globale ou procédure d'amélioration des paysages dégradés.

Cette réflexion s'appuie :

- D'une part, sur l'expérience concrète de conduite de projets de requalification paysagère mise en œuvre sur chaque site à « problèmes », dans chacun des cinq PNR retenus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- D'autre part, sur la recherche documentaire à propos d'autres expériences du même type, ayant pu être menées ailleurs en France ou à l'étranger, une enquête sur les outils, méthodes et procédures d'intervention publique ou privée dans les domaines du paysage, de l'urbanisme et de l'aménagement voire du développement local.

1.1. IDENTIFICATION PAYSAGÈRE PRÉALABLE DES « POINTS NOIRS » : LE RÔLE DES PNR

La valeur paysagère des territoires de Parcs est un des fondements de leur classement et de leur reconnaissance.

La charte des PNR est l'outil d'aménagement et de développement des Parcs naturels régionaux. Elle est aussi un outil de protection et de valorisation du paysage.

Elle s'applique et s'impose aux collectivités locales du territoire du Parc.

La charte peut donc programmer la valorisation des paysages du territoire sur lequel elle s'applique. Elle identifie d'ailleurs souvent les qualités de ces paysages. Il lui est, en revanche, plus difficile d'identifier les altérations et les dégradations qui les atteignent.

On qualifie souvent de « points noirs paysagers » les sites faisant l'objet de banalisation, de dysfonctionnements paysagers, urbains (usages « inappropriés »).

Comprendre la raison de l'existence de ces « points noirs » pour engager un processus volontariste de réhabilitation demande, sauf cas particuliers (transgressions réglementaires), de mieux comprendre les multiples raisons de leur production.

1.2. RECONTEXTUALISATION DU/DES « POINTS NOIRS » PAYSAGERS

On l'a vu au cours des expériences menées dans chacun des PNR, la notion de « points noirs » est sujette à interprétations. Certaines les réduisent d'ailleurs parfois à une question esthétique.

Il existe plusieurs types de « points noirs » et ils sont situés dans des contextes chaque fois différents. C'est aussi pour cette raison, face à cette diversité de cas, qu'il est nécessaire de remettre en perspective chaque « point noir » par rapport au contexte global, paysager, urbanistique, environnemental, économique qui l'a produit.

La « re-contextualisation » des problèmes paysagers appelle un travail d'analyse, d'approfondissement de la connaissance et de la compréhension du territoire concerné.

Deux principes de compréhension et d'action par rapport aux sites dégradés :

a/ L'échelle ou les limites de l'action dans l'espace et dans le temps :

Dans ce cas, la question de la « bonne » échelle spatiale et temporelle d'analyse, comme de projet, se pose comme un principe d'action.

Intervenir sur le paysage nécessite des travaux à grandes et/ou petites échelles. De même, le temps du paysage renvoie à une dynamique d'évolution sur le plus ou moins long terme (du moyen-long terme pour le plan de paysage au moyen-court terme pour le contrat de paysage).

V. OUTIL MÉTHODOLOGIQUE OU PROCÉDURE REPRODUCTIBLE : L'OPAP

Comme la logique d'acteurs, la logique de la bonne échelle est variable en fonction du type de « point noir », de sa perception (notamment visuelle), mais aussi en fonction des possibilités/potentialités de gouvernance. C'est-à-dire en fonction des acteurs en mesure de s'interroger et de se saisir ou non du problème (compétences et entités territoriales).

Différentes échelles géographiques dialoguent : échelle du territoire du PNR, échelle du porteur de projet, échelle du site ou échelle de l'itinéraire qui le traverse (séquences de perception, repères...).

b/ Logique thématique et transversalité :

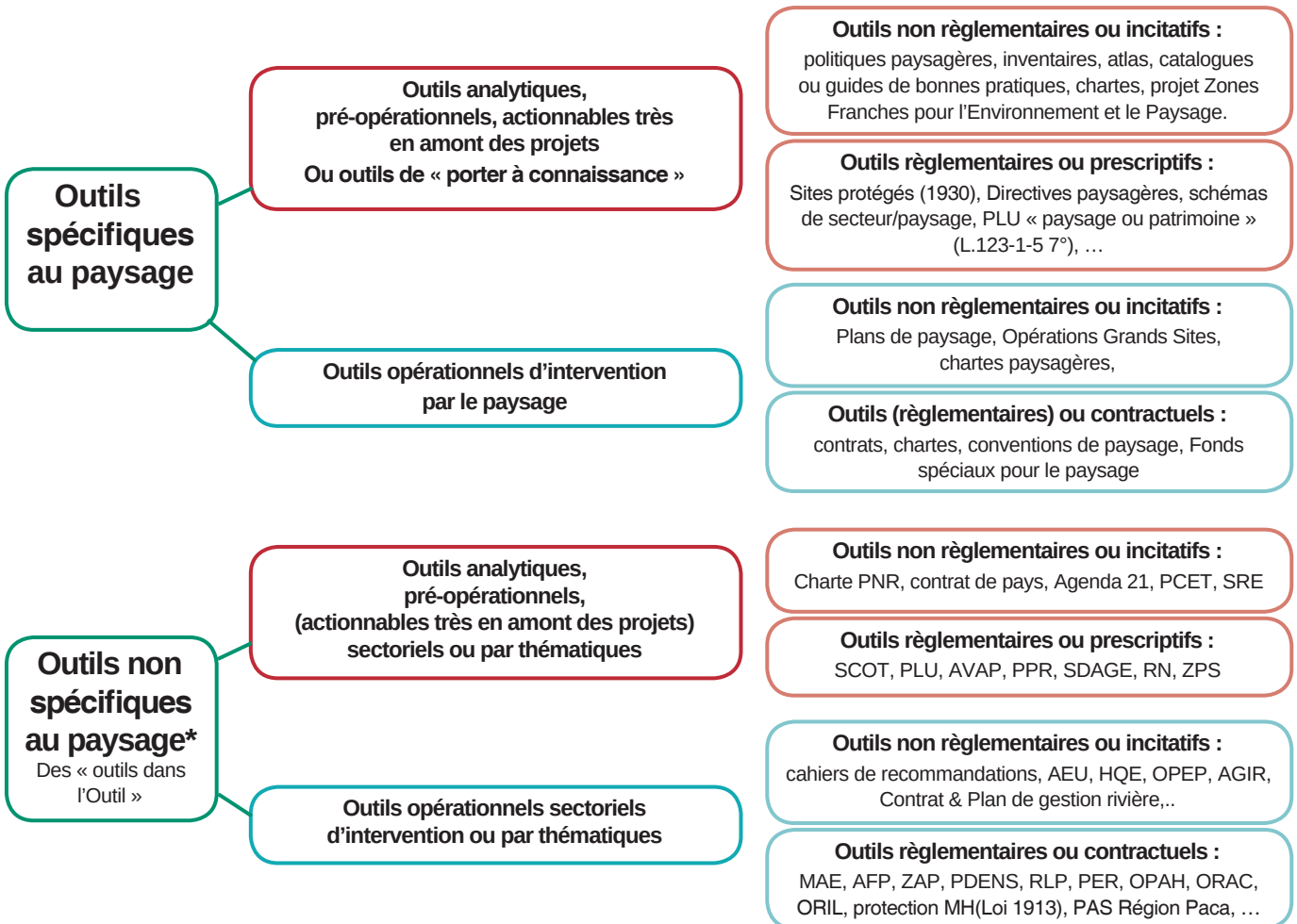
Concomitamment à cette logique d'échelle, intervient une logique thématique ou d'interdisciplinarité (dysfonctionnement urbain ? environnemental ? économique ? ...). Cette logique thématique constitue également un principe majeur de compréhension et d'action vis-à-vis des « points noirs ». Mais cette logique peut s'articuler différemment en fonction des sites, des problèmes et des acteurs identifiés.

2. LES OUTILS ACTUELS POUR REQUALIFIER LES PAYSAGES

2.1 QUELS OUTILS SPÉCIFIQUES AU PAYSAGE ?

Parmi les outils de gestion ou d'intervention paysagère rencontrés on peut en distinguer au moins deux sortes : ceux spécifiques à « l'entrée » paysage et ceux non spécifiques. Deux catégories au sein desquelles d'autres distinctions sont encore possibles, basées sur le caractère analytique ou opérationnel, réglementaire ou non, contractuel ou incitatif de l'outil.

La méthode s'appuie sur l'expérimentation des territoires et l'analyse des outils ou méthodes déjà éprouvés.



*Des outils dans l'outil :

Parmi ces outils se trouvent également ceux « sectoriellement » conçus pour traiter les dimensions sous-jacentes à la dimension paysagère. Exemples : Outils d'intervention foncière (AFP), de planification urbaine (SCOT, PLU), de protection et de mise en valeur de l'architecture (AVAP), de développement local (économie), d'intérêt écologique et de gestions du milieu naturel, ...

les points noirs paysagers dans 5 Parcs naturels régionaux

2.2 QUELS DISPOSITIFS D'INTERVENTIONS IDENTIFIÉS ?

Parmi les dispositifs existants d'intervention, c'est l'intervention publique qui prédomine largement. Ainsi, en matière d'action publique d'aménagement trouve-t-on d'une part **des procédures de contractualisation**, d'autre part, ce qu'on appellera les « **labellisations** » ou **incitations aux « bonnes pratiques** », lesquelles s'apparentent plutôt à des méthodes ou moyens d'action, le plus souvent non contractuels et non réglementaires.

D'abord, il nous semble important de distinguer, de plusieurs points de vue, les interventions qui relèvent de la méthode de celles relevant de la procédure. Des points de vue technique, juridique, et administratif, une procédure est une succession imposée de tâches ou formalités à réaliser. Elle répond en général à des impératifs qui ne sont pas/plus discutables par l'opérateur qui les applique. Un processus défini (manière spécifiée d'agir ou mode opératoire) garantit la validité de l'acte.

Il y a bien quelque chose de systématique et donc de modélisable dans la notion de procédure.

La méthode évoque d'avantage l'idée de direction, de manière et moyen d'action plutôt que l'idée de « mécanique opératoire ».

- revitalisation de l'économie locale (« Opération de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat », « Pôles d'Excellence Rurale » & « Zones de Revitalisations Rurales »),
- soutien à l'agriculture (Mesures Agro-Environnementales),
- sauvegarde des milieux naturels (« Zones de Protection Spéciale », « Natura 2000 », Plan de gestion des cours d'eau/ milieux aquatiques), ...

En bref, autant de thématiques accessibles par l'entrée paysagère mais que l'on ne pourra considérer comme exclusivement liées à la question du paysage.

Pourtant, quelques tentatives relativement récentes, d'offrir aux maîtres d'ouvrages potentiels une contractualisation à partir d'une approche proprement paysagère (conventions, contrats de paysage, chartes de paysage) ont pu voir le jour. Elles ont été lancées par plusieurs régions ou départements de France. Il s'agit notamment des « Conventions Régionales d'Amélioration des Paysages et de l'Eau » proposées par la Région des Pays de la Loire, des « Plans Régionaux de Connaissance et de Reconquête des Paysages » de la région Poitou-Charentes, des « Contrats Eau, Paysage, Environnement » du Département d'Ile et Vilaine, des Plans et contrats de paysage du Département des Vosges.

Le cas du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP), est quant à lui un exemple assez remarquable puisqu'il axe son intervention financière essentiellement sur la sauvegarde et la gestion des paysages. Il s'agit d'entrer dans les problématiques d'aménagement et de développement durable par le paysage, c'est-à-dire globalement en proposant à toute entité publique ou privée un soutien financier fédéral important et rapide à tout projet satisfaisant aux critères énoncés.

2.2.1 Les procédures de contractualisation :

Dans le cas de contractualisation, les dispositifs ou « outils » d'intervention définissent des modes opératoires précis basés sur :

- 1 - des principes de conditionnalité (critères d'éligibilité, de financement, d'évaluation),
- 2 - l'identification d'une gouvernance, c'est-à-dire (à minima) l'identification d'un périmètre précis d'action et d'une « compétence » ou domaine d'action.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire et des politiques publiques, l'action paysagère est, en France tout au moins, reconnue et encouragée mais cependant encore mal identifiée en tant que telle. C'est à dire comme une « compétence » à part entière.

Ainsi trouve-t-on plus facilement des modèles éprouvés de procédures de contractualisation hors du champs de la thématique paysagère proprement dite, bien que la question du paysage n'en soit pas pour autant absente :

- procédures d'amélioration de l'Habitat (« Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat » et ses variantes thématiques, « Opération de Restauration de l'Immobilier de Loisirs »),
- requalification urbaine et architecturale (opérations « façades & toitures »), d'aménagement et de promotion du développement durable (« Programme d'Aménagement Solidaire » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),

2.2.2 Les labellisations ou incitations aux « Bonnes pratiques paysagères » :

Une méthode basée sur l'excellence et l'exemplarité, un moyen d'assembler et de coordonner les politiques publiques sectorielles.

Parmi ces « bonnes pratiques », celles édictées par la Convention européenne du paysage¹ insistent sur les pratiques liées à la « sauvegarde des paysages significatifs ou caractéristiques », les pratiques liées à « l'intégration des principes du développement durable » dans les projets de paysage ou encore les pratiques permettant la prise en compte du « caractère dynamique du paysage » (dans le temps) induisant parfois la construction de nouveaux paysages, résultats de l'émergence de nouvelles relations à notre environnement.

L'entrée paysagère des problématiques d'aménagement du territoire a donc pour avantage d'en permettre une approche intégrée. Elle facilite la synthèse des enjeux inter-disciplinaires de l'urbanisme et de l'aménagement, la mise en cohérence les politiques publiques locales,

la fédération des projets, dans une vision dynamique d'évolution.

Ainsi le paysage peut-il être utilisé comme outil de projet mais également comme outil de diagnostic(s) et de concertation.

La médiation sociale que permet l'approche paysagère est intrinsèquement inscrite dans la définition de la notion de paysage telle que la donne la Convention de Florence². Celle-ci met en évidence le rôle des populations à l'égard du paysage dans le temps. Toute détérioration du paysage constitue une atteinte à leur qualité de vie.

La Convention européenne du paysage invite les responsables à informer et faire participer les populations locales, le public et les divers acteurs concernés dans les démarches entreprises. Cette participation appelle nécessairement le partage et le consensus au travers de la confrontation des perceptions, plurielles et différentes en fonction des publics et des acteurs.

« Il est de plus en plus courant d'utiliser la clé du paysage pour amener les acteurs à prendre conscience d'une meilleure maîtrise de leur territoire »³

Parmi les dispositifs existants aujourd'hui en Europe ou en Amérique du nord, les outils pédagogiques d'analyse, de connaissance et de recommandations prennent une place importante. Certains, relativement bien connus des PNR, sont issus des travaux résultant des appels à projets européens transnationaux ou transrégionaux (programmes « Interreg IIIB : REVPAR MEDOCC, PAYS.DOC »), des observatoires des paysages (espaces protégés pyrénéens), des organismes associatifs d'initiative privée ou publique américains et Québécois (« Paysages Estriens »), ...

Les politiques publiques paysagères bâties sur une action de longue haleine utilisent ces outils transversaux d'analyse et de recommandation/incitation pour, comme nous l'avons déjà indiqué, leur caractère transversal, accessible et leur capacité de mise en partage. Par exemple, les plans locaux de paysage permettent à la fois une meilleure connaissance du territoire dans toutes ses composantes et une programmation d'actions concertées d'amélioration paysagère en direction du domaine public, comme du domaine privé. Plusieurs exemples en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alsace, Lorraine, Pays de la Loire peuvent illustrer cette démarche préopérationnelle (cf. « *Penser le territoire par le paysage* », expérience de la Communauté de communes de la Haute Bruche (Bas-Rhin)).

Certaines collectivités territoriales proposent de décliner ensuite les plans de paysage en mesure opérationnelles et contractuelles.

Nombreux points noirs paysagers auraient pu être évités par le respect de la législation.

3. LES OUTILS ET LEVIERS FINANCIERS POUR REQUALIFIER LES PAYSAGES DEGRADEES

Le projet « Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers » a notamment révélé l'intérêt, dans la construction d'une politique paysagère, d'articuler davantage plusieurs catégories d'outils d'intervention :

- des outils de type « porter à connaissance » : atlas, chartes de bonnes pratiques, etc. Ils permettent d'améliorer la connaissance des paysages et de sensibiliser les acteurs, publics et privés à sa prise en compte,
- des outils d'orientation et de planification : documents d'urbanisme, directives paysages (exemple des Alpilles), visant à donner un contenu réglementaire à la prise en compte du paysage dans l'aménagement,
- des outils opérationnels, intervenant en aval, pour organiser la mise en œuvre des projets.

Partant du constat que le paysage est façonné tout autant par des interventions sur le patrimoine privé que par la conduite d'opérations sur l'espace public, cette expérience interparcs permet de souligner que l'efficacité des outils opérationnels est renforcée si les aménagements publics se combinent à des interventions privées pour converger dans le cadre de démarches partagées.

Dès lors, la mobilisation collective autour de l'enjeu du paysage peut être une partie intégrante d'une démarche de requalification et constituer l'une des composantes d'une méthode, voire d'une procédure, susceptible d'être étendue et soutenue de façon extensive.

Par ailleurs, tant l'analyse des démarches et dispositifs existants que les réflexions issues du projet nous conduisent à distinguer également les outils financiers spécifiquement conçus pour une intervention sur le paysage, des outils visant d'autres objectifs mais pouvant intégrer une dimension paysagère plus ou moins appuyée. Dans ce cadre, la méthode/procédure mettant en œuvre les orientations issues d'une mobilisation collective pour requalifier le paysage peut être conçue selon des scénarios divers, dessinant un spectre allant de la conception la plus autonome de la politique du paysage à une approche où le paysage constitue davantage un aspect à intégrer aux dispositifs existants.

Selon un premier scénario, un dispositif spécifique serait créé pour donner corps aux opérations d'amélioration du paysage. Il s'appuierait sur des dispositifs juridiques nouveaux mobilisant des crédits fléchés, voire la création d'un fonds pour l'amélioration paysagère, pouvant par exemple être mobilisé dans le cadre d'appels à projets. A l'autre extrémité du spectre, il s'agirait de prévoir simplement de renforcer les dispositions existantes en matière de prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement.

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

Il est indéniable que c'est le premier scénario qui recèle l'effet-levier potentiellement le plus fort pour susciter la prise en charge des enjeux paysagers par les acteurs publics et privés. Il est non moins contestable que l'impact financier potentiel d'un tel scénario peut constituer un obstacle à sa mise en œuvre à court terme. Dès lors, les exemples indiqués ci-dessous se situent plutôt à des niveaux intermédiaires entre les deux scénarios.

Si les moyens d'agir existent déjà, alors pourquoi inventer un nouvel outil ?

L'analyse des outils existants aurait-elle pu suffire à éclairer et trouver les moyens de régler cette problématique ? La réponse est certainement **oui**, mais si ces lieux dégradés existent et se perpétuent, y compris dans les Parcs naturels régionaux, c'est certainement qu'il faut trouver autre chose que les dispositifs existants.

Nous lisons que les outils techniques et financiers existent, les outils de la planification se superposent, les outils réglementaires et législatifs sont présents partout, les dispositifs contractuels se développent dans tout le territoire mais les paysages banalisés et dégradés persistent.

La prise de conscience, elle aussi existe à travers les actions qui visent à partager avec tous les acteurs pour agir sur l'aménagement du territoire : les outils de communication, les informations, les présentations, les concertations, les enquêtes publiques existent et sont largement diffusées mais les paysages banalisés et dégradés persistent.

Les énergies et les lieux de coordination des actions publiques existent aussi, mais les paysages banalisés et dégradés persistent.

Aussi notre souhait n'est pas d'ajouter des couches supplémentaires à des procédures existantes, de les complexifier ou d'en créer d'autres. Au contraire, il s'agit d'essayer de montrer qu'une **méthode** (notion incluant tous les synonymes du mot, du procédé à la « combine » en passant par la recette, la pratique, la procédure ou le comportement) **reproductible** permet de mobiliser tous les publics concernés. Elle permet aussi de trouver les moyens de l'action si l'objectif est porté par un acteur polyvalent, impliqué, à l'écoute du territoire disposant d'une culture pluri/multidisciplinaire avec un financement adapté et dans un créneau de temps relativement court.

Cet acteur doit ainsi disposer pour mettre en œuvre son dessein des moyens techniques et financiers, d'un cadre soutenu par l'ensemble des partenaires du territoire concerné (Commune, Intercommunalité, Département, Région et Etat). Dès lors, et nous avons pu le vérifier, l'action des « auteurs » des dégradations, se trouvent mobilisées et peut atteindre la dimension collective où la somme des actions individuelles concertées et concourantes apporte une valeur bien supérieure aux cumuls des visions individuelles.

Ainsi la « procédure » d'OPAP que nous proposons s'apparente bien plus à une méthode à laquelle il faut ajouter :

- De la contractualisation d'acteur
- Du financement public déclenchant l'action des partenaires privés
- De la conduite de projet
- De l'animation et du partage

UNE BONIFICATION « CONCERTATION PAYSAGÈRE »

Des dispositifs d'aide aux maîtres d'ouvrages d'opérations d'aménagement pourraient intégrer des bonifications lorsqu'ils prévoient la prise en compte du paysage selon une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, riverains...).

UN VOLET « CONCERTATION PAYSAGÈRE » À INCLURE DANS TOUT PROJET D'AMÉNAGEMENT

L'accès à ces mêmes dispositifs serait conditionné à une prise en compte du paysage selon une démarche concertée.

DES ZONES FRANCHES PAYSAGÈRES

Lorsqu'une démarche concertée d'amélioration du paysage est mise en place sur un territoire, celle-ci ouvre droit à la mise en œuvre de mesures incitatives, relevant :

- de la simplification administrative,
- de la bonification d'aides,
- d'allègements fiscaux.

DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DU PAYSAGE

Sous l'impulsion et le portage politique de la collectivité territoriale compétente, en lien avec l'Etat, les autres collectivités territoriales concernées, le PNR et/ou le Pays auquel la collectivité appartient éventuellement, la démarche vise à impulser une dynamique de traitement et de requalification paysagères, préservant la mixité fonctionnelle et sociale du site.

Le dispositif prévoirait :

- la définition d'orientations stratégiques (de type « plan de paysage »), s'appuyant sur un diagnostic partagé (phase importante de concertation, permettant de croiser les connaissances expertes et les perceptions des acteurs sur le terrain) ;
- la mise en place de mesures d'incitations ouvertes aux propriétaires privés, visant la réalisation de travaux d'amélioration ;
- l'engagement par l'Etat et/ou les collectivités territoriales concernées d'opérations d'amélioration du cadre de vie (voirie, espaces publics, équipements urbains...).

L'identification des territoires justifiant le recours à ce dispositif peut résulter des données du PLU, du SCOT, de projets de développement local (chartes de pays, de Parc Naturel Régional...), des atlas du paysage, etc...

Le dispositif se concrétiserait par une convention pluriannuelle, déclinant un programme d'actions et précisant les engagements réciproques de la collectivité territoriale compétente, de l'Etat et des partenaires complémentaires.

Sur un plan financier, ce dispositif pourrait exister aussi bien avec la création d'un fonds spécifiquement dédié qu'avec la mobilisation de crédits relevant de domaines d'intervention déjà identifiés mais susceptibles d'être pertinents pour le paysage.

Dans tous les cas, quel que soit le niveau d'ambition et d'autonomie souhaité pour ces procédures nouvelles en matière de traitement du paysage, le projet nous conduit à souligner la nécessité de prendre en compte les enjeux suivants :

- Définition des rôles respectifs des différents intervenants : public/privé, Etat/collectivités...
- Effet-levier des financements spécifiques au paysage par rapport aux financements « de droit commun », en étant particulièrement vigilant aux risques d'effet de « remplacement ».
- Possibilité de faire converger les critères d'intervention des financeurs, voire mise en place d'un « guichet unique » ?
- Question de la « compétence » paysage.

Enfin, le projet ayant été mis en œuvre par cinq Parcs naturels régionaux, nous souhaitons souligner que les Parcs naturels régionaux peuvent jouer un rôle particulier dans les méthodes/procédures de mobilisation collective dans le traitement du paysage, dans la mesure où :

- Ils sont porteurs d'une stratégie de territoire, définie dans leur charte,
- Ils exercent des missions en matière d'urbanisme,
- Leur rôle « d'ensemblier » les conduit à porter une attention particulière à la cohérence des politiques publiques sur leur territoire,
- Ils peuvent jouer un rôle spécifique en matière de concertation, compte tenu de leur positionnement d'interface entre collectivités territoriales et acteurs socio-économiques du territoire.

4. LA MÉTHODE D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DU PAYSAGE

Identification des territoires, des sites sujets à une OPAP

Se baser sur les documents existants, reconnus par les organismes financeurs, pour justifier le site d'intervention prioritaire (SCOT, PLU, Charte de Parc, Plan Local Paysage, atlas départementaux des paysages,...)

Identification des limites du site/ des acteurs et des rôles (2 mois)

Maître d'ouvrage : collectivité à l'initiative, commune ou communauté de communes en charge de la compétence aménagement du site sélectionné ?

Bureau d'Etudes extérieur ou ingénierie interne (techniciens Interco, PNR,...) en charge du suivi/ animation/ réalisation du diagnostic paysager/projet d'aménagement : un interlocuteur unique

Partenaires institutionnels : selon les thématiques du site d'étude (PNR, DDT, ABF, Agence de l'eau, CCI,...)

Acteurs privés : selon la thématique et l'échelle du site, intégrer les privés riverains et les structures limitrophes mais à influence (association de quartier, association de ZAC,...)

Habitants et usagers : selon le site, intégrer dès le diagnostic à la réflexion préalable les habitants, touristes,... Etendre à une échelle plus ou moins grande selon le dynamisme du site et adapter les outils à la typologie de public visé (usagers, habitants de la commune, élargi au bassin de vie, actifs/retraités/ scolaires...)

Formalisation de la contractualisation (délibération, convention entre acteurs,...)

Mobilisation du financement (diagnostic, animation). Préciser auprès des financeurs : quels sont les sites/ problématiques prioritaires, définition des critères de sélection, précision des modalités de retrait/annulation du projet (2 mois)

Pour les travaux, préciser également :

- Le lieu et l'échelle d'étude
- Les acteurs et leurs rôles
- La problématique du site
- Les objectifs du projet
- Le planning et la durée de l'opération
- Confirmer la motivation du maître d'ouvrage et l'opportunité de l'opération à ce moment précis

Réaliser le diagnostic paysager

- Mobiliser les acteurs (chargé de l'animation/suivi du projet, Maître d'ouvrage, institutionnels, privés, habitants)

Définition des rôles respectifs des différents intervenants : public/ privé, Etat/collectivités...

Effet-levier des financements spécifiques au paysage par rapport aux financements « de droit commun », en étant particulièrement vigilant aux risques d'effet de « remplacement »

Possibilité de faire converger les critères d'intervention des financeurs, voire mise en place d'un « guichet unique » ?

Question de la « compétence » paysage.

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

- Définir les outils adaptés par rapport au site, au thème, au public à mobiliser
- Réaliser un diagnostic paysager (architectural, socio,...) en parallèle de la mobilisation des acteurs
- Présenter le diagnostic (attention au mélange d'acteurs) : dysfonctionnements, grands principes d'orientations d'aménagement

Réaliser des études pré-opérationnelles

- Mobiliser les acteurs (chargé de l'animation/suivi du projet, Maître d'ouvrage, institutionnels, privés)
- Définir les outils adaptés par rapport au site, au thème, aux acteurs à mobiliser pour créer ensemble le projet
- Proposer le scénario d'aménagement en partant du diagnostic partagé précédent et des choix d'orientations retenus, présentation aux acteurs
- Définir un projet d'aménagement, jusqu'au stade Avant-projet.
- Communiquer pour informer du choix retenu

Lancer l'Opération programmée d'amélioration du paysage, phase travaux

- Signature d'une convention qui engage mutuellement les acteurs privés et le Maître d'ouvrage, précise les aides versées, les conditions d'attribution, la durée et le délai...
- Définir par le chargé de l'animation/suivi du projet le cahier des charges pour sélectionner des entreprises pour la réalisation des travaux
- Réaliser et suivre les travaux

Au delà, penser à :

Valoriser les aménagements.

Effectuer une veille (par le biais d'une convention entre autres ?) pour préciser les entretiens à effectuer, par qui, la suite à donner, informer les usagers, éviter l'apparition de nouveaux points noirs (dans le cas de futurs projets, de changement de propriétaires,...).

Créer un réseau, notion de label pour créer une émulation/une reconnaissance.

¹ La convention de Florence ou convention européenne du paysage du 20.10.2000 est entrée en vigueur le 01.07.2006. Elle a permis de poser les grandes orientations en matière de paysage à l'échelle européenne. Afin de respecter ces engagements, il est demandé aux pays européens de « définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages » (article 5).

² Idem note précédente (1)

³ Thierry JOLIVEAU, SIG & gestion de l'environnement, in Revue de géographie de Lyon, n° 71, 1996.

A RETENIR !

- Identification de la problématique
- Contractualisation
- Cadrage du conducteur de l'opération (guichet unique)
- Choix du BE (compétence, capacité d'animation, disponibilité sur la durée)
- Choix de période (attention aux conflits liés à un contexte politique, projets locaux,...)
- Disponibilité de l'animateur/conducteur

- Un conducteur d'opération entièrement mobilisé
- Un bureau d'études disponible
- Une contractualisation
- Un financement
- Un animateur
- Un cadrage dans le temps

PARTAGER

Partenaires institutionnels
Acteurs et riverains
Habitants

PARTAGER

CONVAINCRE

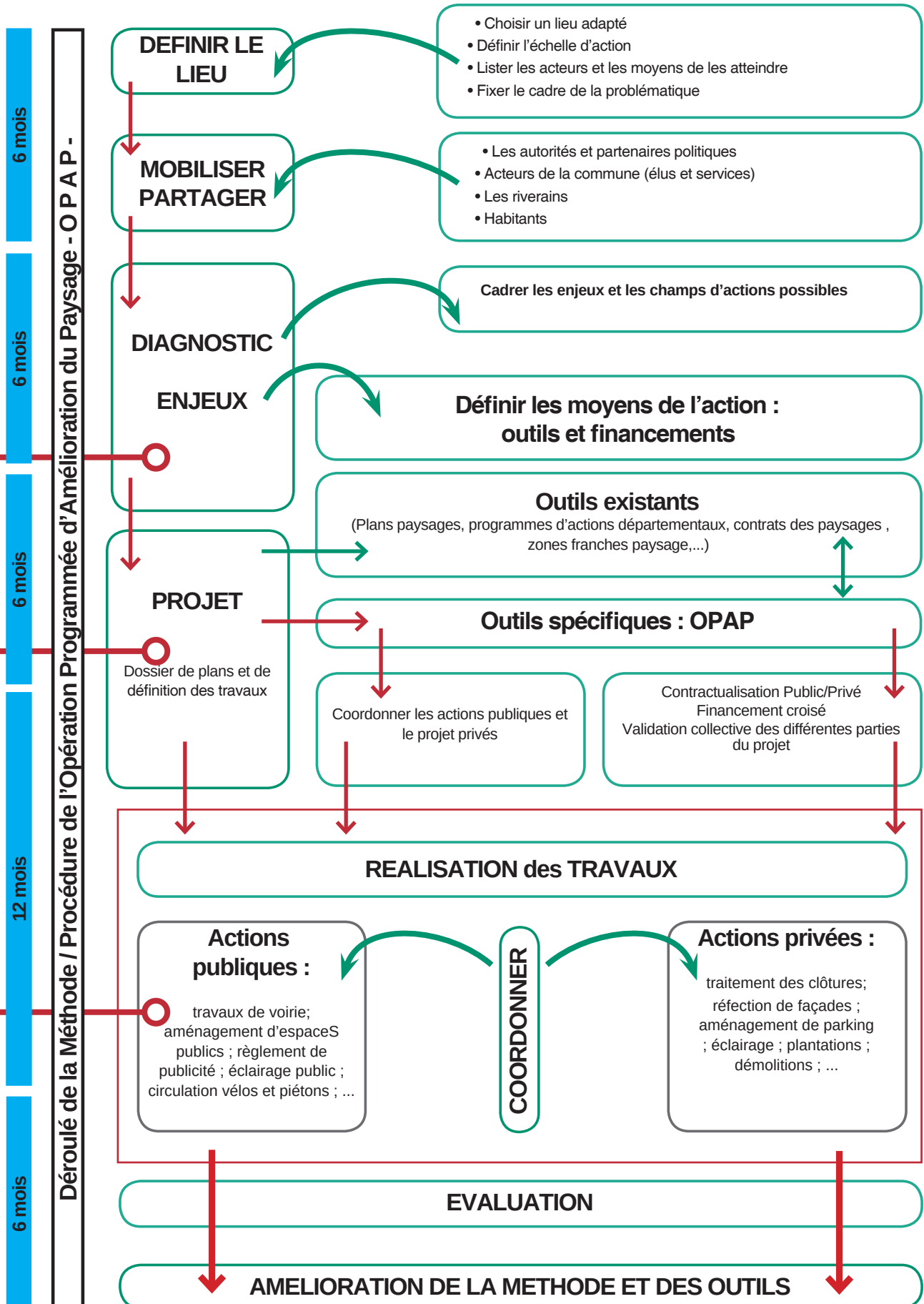
Partenaires institutionnels
Acteurs et riverains
Habitants

PARTAGER

les moments clés
et organiser
l'évaluation continue

Partenaires institutionnels
Acteurs et riverains
Habitants

SCHÉMA DE CONDUITE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DU PAYSAGE



ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

DICTIONNAIRE

Acteurs locaux : (actor: celui qui agit) : personne qui prend une part active

Personne publique ou privée pouvant avoir un impact sur le site d'étude du projet (propriétaire foncier, gestionnaire, locataire/locuteur...)

Dans le projet PNP, nous sollicitons les acteurs pour participer au projet, à la réflexion et recherche de solutions (locuteurs de kayak, entreprises,...)

Comité de pilotage : Groupe qui décide, donne les orientations du projet

Concerté : Qui est le résultat d'une préparation commune, d'un accord, d'une entente. Qui permet de se mettre d'accord pour agir ensemble et d'une certaine façon, s'entendre sur quelque chose.

Conciliation : Action de concilier, de mettre d'accord, amener à s'entendre des personnes divisées d'opinion et d'intérêt

Consultation : Action de prendre un avis

Coopération : Action de participer à une œuvre commune

Critère : Principe, élément considéré pour évaluer, analyser, juger de quelque chose. Ce qui sert de fondement à un jugement.

Démarche participative : Manière d'agir en prenant part à ...

Impliquer les citoyens et acteurs locaux dans les projets territoriaux : réflexion, expertise, définition d'objectifs, prospective, décision, etc.

Dialogue : Communication entre plusieurs personnes visant à produire de la connaissance commune ou un accord

Gouvernance : Mise en œuvre de la réflexion, de la prise de décision et de l'évaluation avec une multiplication de lieux et acteurs impliqués dans la décision ou la co-construction d'un projet.

Indicateur : Permet de mesurer de façon objective un phénomène étudié. Outil décisionnel qui permet de mesurer l'efficacité d'un dispositif mis en place. Correspond à la mesure. Outil d'évaluation et d'aide à la décision grâce auquel on va pouvoir mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné.

Information : fait ou jugement qu'on porte à la connaissance d'une personne, d'un public à l'aide de mots, de sons ou images.

Action d'informer l'opinion sur la vie publique, les événements récents

Innovant : Changement dans le processus de pensée visant à exécuter une action nouvelle. Qui introduit quelque chose de nouveau dans un domaine. Mise en application d'idées nouvelles et de recherches.

Méthode : Manière de mener selon une démarche raisonnée, une action, un travail, une activité.

Objectifs opérationnels (ou spécifiques) :

Traduction des objectifs stratégiques d'un programme. Ils présentent la cible assignée à l'action des services définie pour un territoire ou une activité. Ils permettent d'organiser l'action. Démultiplication de l'objectif général en autant d'étapes nécessaires pour le satisfaire.

Partenaire : Collectivité avec laquelle une autre collectivité a des relations, des échanges
Dans le projet PNP des contrats oraux ou formalisés les diverses notions de partenariat:

- partenaire commercial
- partenaire économique
- partenaire institutionnel: contrats oraux mairies pour un engagement à porter le projet, mobilisation des autres acteurs à la réflexion (CCI, Interco, CG service route,...)
- partenaire financeur : contrats signés DREAL, Région PACA, CG04 et CG84

Partenariat : Association d'entreprises, d'institutions en vue de mener une action commune

Paysage : (*Conv europ du paysage 2000*) Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations

Point noir paysager : Endroit où le paysage est considéré comme malmené, dégradé, pose des problèmes de fonctionnement, de perte de repère...

Prestataire : Personne ou entreprises qui fournit des services contre paiement

Pour le projet PNP, on a rencontré 3 niveaux de prestataire :

- les étudiants des APR (paysagiste de l'école de l'ENSP Marseille) en MOe pour réaliser le diagnostic participatif
- Agence Génopé, Gaëlle Le Bloa en AMO (management et suivi du projet) et ses partenaires AMDA Production (Vidéo) et Hunky Dory (Communication)
- des BE professionnels en aménagement du territoire et sociologie/concertation pour réaliser le diagnostic participatif ou les études pré-opérationnelles

Procédure : Succession de tâches à réaliser. Une procédure n'est pas un processus car un processus est une démarche indicative qui permet de transformer des données d'entrée en résultats de sortie.

Réaménagement : Préparation du terrain à l'accueil d'une nouvelle occupation

Reconversion : Changement d'activité d'un site et donc regroupant requalification et réaménagement

Réhabilitation : Conservation d'un immeuble résidentiel ancien et sa mise aux normes

Renouvellement : Plutôt appliqué à la ville avec le qualificatif «urbain», le renouvellement urbain est

synonyme de la notion de régénération urbaine, expression utilisée par Claude Chaline, traduction littérale de l'anglais «urban regeneration» incluant une dimension sociale

Rénovation : Destruction d'immeuble résidentiel ancien et son remplacement par un nouveau

Reproductibilité : Qui peut être reproduit

Requalification : Remise en état d'un terrain dégradé

Territoire : Espace avec et sur lequel divers groupes d'individus vivent et tissent des relations

Transférable : Qui peut-être étendu à un autre objet, un autre site.

Usagers : Personnes qui profitent du site, en dehors des acteurs locaux (ex: les habitants, touristes, clients...)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats*, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement; 2001.
- *La loi "Paysages", la lettre du cadre territorial*, P. Cadieu, D. Corot, R. Le Roy, R. Trapitzine; 1995
- *Boîte à outils paysage, collection expérimenter pour agir*, Mairie conseils, Fédération des Parcs naturels régionaux; 1999
- *Avec le paysage, collection expérimentale pour agir*, Fédération des Parcs naturels régionaux; 2008
- *Plans de paysage, éléments de bilan*, mémoire de Cécile Folinais au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable; 2005
- *Charte de paysage et d'urbanisme*, dossier du PNR des Pyrénées catalanes, 2008
- *Convention européenne du paysage*, entrée en vigueur en France le 1^{er} juillet 2006
- Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques

- Circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général
- <http://www.lesopah.fr>
- <http://www.apce.com/pid911/aide-fisac.html>; "Aide du FISAC"
- Circulaire n° 96-32 du 13 mai 1996 EQUU 9610077C, application de l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme
- *Ingénierie des opérations programmées*, guide méthodologique, Anah, juin 2011
- *Le réflexe Addou*, AUDIAR (pays de Rennes), in *La Lettre du développement local*, mars-avril 2007
- *Approche DD dans les opérations d'urbanisme* (Addou), brochure sur la démarche AEU de l'AUDIAR, avril 2004
- *Réinventer la zone d'activités*, brochure CAUE 44, novembre 2011
- Comptes-rendus des Ateliers pour la mise en oeuvre de la convention européenne du paysage, thème 1 : *Utiliser le paysage comme approche de l'aménagement du territoire*, Conseil de l'Europe/CEMAT, 2012
- *Plans de paysage, éléments de bilan*, MEDDE - DGLAN, décembre 2006
- *Le paysage dans un projet de territoire*, DATAR/ENITA/Chambre d'agriculture de Hte-Vienne/CNRS, sept. 2002
- *Penser le territoire par le paysage, expérience de la CC de la Hte-Bruche*, Memento 11, Mairie conseils,
- *Zone Franche pour l'environnement et le paysage, quel urbanisme dans les PNR après le Grenelle de l'environnement ?* 18 décembre 2007, FNP NR
- *Bonnes pratiques paysagères, lignes directrices* (guide & catalogue), éditions du programme Interreg IIIB MEDOCC, pays.doc, 2008
- *SIG & gestion de l'environnement*, Thierry Joliveau, in *Revue de géographie de Lyon*, n°71, 1996
- *Charte de qualité des Parcs et quartiers d'activités économiques du Vaucluse*, Conseil Général de Vaucluse, 2008
- *Bulletins du Fonds suisse pour le paysage*, n°38, 39, 2011
- *Avec les paysages, la construction des politiques du paysage dans les PNR*, coll. expérimenter pour agir, FNP NR, n° 15, Paris, avril 2008
- *Plans communaux de paysage dans le PNR du Queyras*, 2001 - 2006
- *Charte des Paysages Estriens*, Comité du patrimoine paysager estrien, www.paysagesestriens.qc.ca.

ENSEMBLE, DESSINONS NOS PAYSAGES

GLOSSAIRE

ABF : Architecte des Bâtiments de France

AEU : Approche environnementale de l'urbanisme

AFP : Association Foncière Pastorale

AGIR : Action Globale Innovante pour la Région (programme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

AVAP : Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine

BE : Bureau d'Études

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CG : Conseil Général

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DPA

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

HQE : Haute Qualité Environnementale

MAE : Mesures Agri-Environnementales

MH : Monument Historique (Loi sur les)

OGS : Opération Grand Site

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAP : Opération Programmée d'Amélioration du Paysage

OPEP : Opération Programmée d'Economie du Patrimoine (cf. Programme Interreg IIIB REVPAR-MEDOCC)

ORAC : Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce

ORIL : Opération de Restauration de l'Immobilier de Loisirs

PAS : Programme d'Aménagement Solidaire (programme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

PCET : Plan Climat-Énergie Territorial

PDENS : Plan Départemental des Espaces Naturels Sensibles

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNP : Point Noir Paysager

PNR : Parc naturel régional

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

RLP : Règlement Local de Publicité

RNG : Réserve Naturelle Géologique

RN : Réserve naturelle

SCOT : Schémas de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SRE : Schéma Régional Eolien

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZAE : Zone d'Activités Economiques

ZAP : Zone Agricole Protégée

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ZFU : Zone Franche Urbaine

POUR PLUS D'INFORMATION :



PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

10-12 avenue Notre Dame du Château
13103 Saint-Etienne du Grès
Tél : 04 90 54 24 10 – fax : 04 90 54 31 97
www.parc-alpilles.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

La ville 05350 Arvieux
Tél : 04 92 46 88 20 – Fax : 04 92 46 88 29
www.pnr-queyras.com



PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles
Tél : 04 90 97 10 40 – fax : 04 90 97 12 07
www.parc-camargue.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON :

Domaine du Valx
04360 Moustiers Sainte-Marie
Tél : 04 92 74 68 00 – Fax : 04 92 74 68 01
www.parcduverdon.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

BP 122 – 60 Place Jean Jaurès – 84404
Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 – Fax : 04 90 04 81 15
www.parduluberon.fr



Management et animation du projet :

AGENCE GÉNOPE

4 place Fontaine Fabre 84160 Cadenet
Tél : 06 69 23 01 10
www.genope.fr

Direction de la publication :

Pour les 5 PNR de Provence Alpes-Côte d'Azur, le Directeur référent : Laurent Le Ny, PNR Luberon

Rédaction et conception éditoriale :

Adeline Balarotto-Goubely - PNR Verdon
Françoise Boulet-Delville - PNR Luberon
Patrick Cohen - PNR Luberon
Serge Gertoux - PNR Queyras
Gaëlle Le Bloa - Agence GÉNOPE
Laurent Le Ny - PNR Luberon
Elen Le Roux - PNR Camargue
Anne-Catherine Privat-Madelin - PNR Alpilles
Franck Quenault - Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Luc Talassinos - DREAL PACA

Réalisation graphique : Eugénie Bosom

Crédit photo : Alpilles : PNR Alpilles ; S. Duffard ; BE Le Verre d'Eau • Camargue : PNR camargue ; S. Ten Dam ; M. Mercier-PNRC ; S. Lalot • Luberon : PNR Luberon ; F. Delville-PNRL ; A. Hamel-PNRL ; A. Mabilais ; S. Louis-PNRL ; Bureau d'étude MPG • Queyras : PNR Queyras ; L. Bletterie-PNRQ • Verdon : PNR Verdon ; F. Gervais ; F. Bouvier • Étudiants de l'ENSP ; G. Le Bloa

Les paysages dégradés, banalisés font partie de notre quotidien au point même où les usagers de ces lieux n'en sont plus conscient. C'est quand on se déplace dans un autre quartier, dans une autre ville, dans un autre village, que les mêmes éléments participant de cette dégradation apparaissent : réseaux électriques omniprésents, enseignes disproportionnées, constructions désorganisées, conflits d'usage évident entre piétons, automobilistes et cyclistes, absence ou présence anecdotique de végétaux, bruits, clôtures agressives,... autant d'objet qui paraissent souvent incongrus quand les activités cessent en fin de journée, le dimanche ou l'hiver venu !

Les modes de vie d'aujourd'hui, associés aux déplacements, conduisent ces problématiques à être récurrentes dans les entrées de nos cités autour de zones d'activités économiques, commerciales et touristiques.

Ce livret retrace l'expérience de cinq territoires de Parcs naturels régionaux qui, ensemble, souhaitent mettre au point un outil méthodologique, reproductible, appuyé sur des leviers financiers, pour intervenir et requalifier de façon positive les paysages dégradés.



La réussite de ce projet est en grande partie liée à la mobilisation d'une grande diversité d'acteurs que nous tenons à remercier pour leur implication.



Provence-Alpes-Côte d'Azur

